

Le plus fort tirage des illustrés du Monde

3^e Année - N° 97

1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

4 Septembre 1930

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Fatalité ou Crime?...



Deux morts mystérieuses à Dunkerque... On voit ici le médecin légiste procédant à l'autopsie d'un des cadavres exhumés. Lire, en pages 8 et 9, le reportage de notre envoyé spécial, M. Lecoq.

Au Sommaire { L'OUTLAW, par F. Dupin (page 3). — LE BAGNE DES GOSSES, enquête à Mettray, par H. Danjou de ce numéro (pages 4 et 5). — AU NOM DE LA LOI, grande enquête, par Paul Bringuier (pages 12 et 13), etc., etc.

DÉTECTIVE

RÉDACTION
ADMINISTRATION

35, Rue Madame
PARIS - VI^e
Téléphone : LITRÉ. 32-11

GEORGE-KESSEL

Directeur
Rédacteur en Chef

Marcel MONTARRON
Secrétaire général

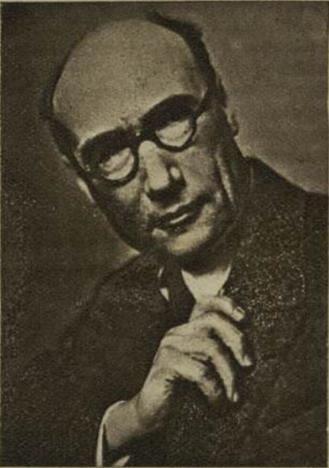
La séquestrée de Poitiers

par André Gide

Le volume si attachant que M. André Gide publia, il y a quelques années : Souvenirs de la Cour d'Assises, après avoir pendant quinze jours rempli les redoutables fonctions de juré, révélait déjà tout l'intérêt qu'il avait pris à la chose judiciaire.

On pouvait croire que le hasard seul lui avait fait remplir cette mission : un article de M. Emile Henriot, publié dans le Temps, l'ayant indigné, M. André Gide a tenu à relever cette inexactitude. Il lui fallut, au contraire, une patience tenace, écrit-il, pour que son nom figurât sur la liste préparatoire des jurés ; après trois années d'attente, « son nom eut la chance de sortir ».

Épreuve terrible que constitue cette judicature souveraine, mais d'un enseignement tel que M. Gide



(Photo Riess, Berlin)
André Gide.

souhaite que chaque romancier consente à s'y soumettre.

Mais, de ce bref stage dans la magistrature populaire, M. André Gide a conservé une crainte : celle de juger ; pendant une session de cour d'assises, il a rendu la justice ; aujourd'hui, il s'interdit de condamner ou d'absoudre et la collection de documents judiciaires, dont il vient d'assumer la direction à la Nouvelle Revue Française, porte ce titre impérial : Ne jugez pas.

M. André Gide a réuni les éléments divers d'une des plus troublantes affaires du début du 20^e siècle : La séquestrée de Poitiers.

Fidèle à sa méthode, il a tenu à faire un exposé tout impersonnel, n'ayant d'autre souci que de mettre en ordre les documents qu'il a pu recueillir et de s'effacer devant eux. Mais quel choix intelligent dans la recherche et l'assemblage des procès-verbaux d'instruction !

Pendant vingt-quatre ans, une vieille fille, Mlle Mélanie Bastian de Chartreux, appartenant à la haute bourgeoisie de Poitiers, vécut, recluse, dans une chambre sordide, parmi les ordures, la vermine et dans l'obscurité la plus complète. Elle était folle...

Une dénonciation anonyme provoqua l'intervention de la justice et l'arrestation de la mère et du frère de Mlle Bastian.

Mme Bastian de Chartreux mourut en prison et le frère, condamné en première instance, fut acquitté par la cour d'appel.

Il faut lire cet ouvrage qui, par la sécheresse même de ses éléments, dépouillé de tout commentaire personnel qui en atténuerait le sens, est d'une valeur documentaire incomparable et d'un passionnant intérêt.

Jacques MOURIER.

LA LANTERNE SOURDE

Un fait scandaleux

Un fait véritablement scandaleux vient de nous être signalé : il mérite d'être reproduit, commenté et jugé, et il importe que les pouvoirs publics le connaissent, afin que des mesures soient prises pour en éviter le renouvellement et qu'une réparation soit accordée à celui qui en fut la victime.

Voici : un homme avait été condamné à une peine d'amende, assez légère, à la suite d'une poursuite correctionnelle. Le percepteur, qui a ses bureaux au Palais de Justice même, envoya au contribuable la note qui s'élevait à 543 francs ; immédiatement, l'intéressé régla par un mandat.

Il croyait avoir droit à la tranquillité, lorsque, plusieurs semaines après, il reçut la visite d'un inspecteur de la police judiciaire, qui le pria de passer au quai des Orfèvres. Là, un fonctionnaire lui signa qu'il allait subir la contrainte par corps, parce qu'il n'avait pas acquitté l'amende infligée par le tribunal.

Le malheureux protesta, assura qu'il avait payé, sortit de son portefeuille le talon du mandat. Il pensait avoir fait la preuve de sa libération.

« Cette pièce, lui répondit-on, prouve que vous avez payé, mais elle n'établit pas que la somme est parvenue à son destinataire.

« Prouvez que le percepteur l'a encaissée, et vous serez relâché... »

L'exigence d'une telle preuve ne manquait pas de cynisme.

Malgré les protestations du pauvre diable qui s'obstinait à fournir le talon du mandat pour convaincre de son innocence, il fut bel et bien « invité » à rester à la disposition de la justice, et contraint par corps de passer cinq jours dans un local pénitentiaire !...

Pendant cinq jours — l'Administration n'est pas particulièrement pressée — l'enquête se fit : et au bout de ce laps de temps, singulièrement long pour le détenu, la poste certifia que le percepteur des amendes avait, à telle date, reçu les 543 francs...

Alors, mais alors seulement, on libéra le malheureux...

On croit rêver, en entendant raconter ce fait...

Il est rigoureusement authentique. Il convient maintenant d'en dégager quelques conclusions.

Et, d'abord, de quel droit a-t-on arrêté un homme qui n'a eu d'autre tort que de ne pas aller porter à la caisse même de la perception le montant de son amende ?

Est-ce un tort ? La réglementation postale, relative au mandat, doit bien servir à quelque chose... Il est d'un usage assez fréquent qu'un débiteur se libère par mandat !... et il est, en tout cas, inconcevable que sur la présentation du talon, on n'ait pas aussitôt relâché l'innocent.

Cet incident, douloureux, mais exceptionnel, se rattache d'ailleurs à la question des amendes pénales, dont nous avons eu plusieurs fois à nous occuper...

Nous avons dit, ici même, ce que nous pensions de la contrainte par corps et des conditions cruelles dans lesquelles elle est exercée...

Il nous faut, en terminant, relever les procédés employés par la perception des amendes, pour le recouvrement de son dû : les intéressés ne disposent que d'un délai ridicule, insuffisant pour acquitter leur dette... Aucune maison de commerce, aucun établissement n'oserait agir ainsi : on met le couteau sous la gorge du condamné et on le menace des pires rigueurs, s'il ne s'exécute pas dans la huitaine...

Il faut tout de même laisser aux gens le temps de respirer : le Code civil a prévu que le juge pouvait toujours accorder des délais aux débiteurs. Cette règle légale est inconnue du percepteur des amendes... Un texte de loi devrait l'appliquer à son cas.

Il faut aussi, et surtout, que la contrainte par corps soit réservée aux coquins, à ceux dont la malhonnêteté est prouvée, et non pas à des miséreux...



PALAC' HOTEL
ASCENSEUR - Téléphone
mon cher Tonio,
ne me parle pas des
vacances : c'est la tentation
perpétuelle

① dans le train : des
valises à portée de
la main...

② au dancing : des
brillants sous mon
nez

③ au Casino,
des liasses à
foison...

④ à la plage, des
portefeuilles à l'abandon,

⑤ à l'hôtel
des voisins
milliardaires...

⑥ Je suis
resté honnête.
P.S. C'est pas comme l'hôtelier.

Jeudi prochain : MARSEILLE LA ROUGE

Un grand reportage
de "DéTECTIVE" dans
la Capitale
du Crime.

Déchéances

Nouvelles du bagne... L'administration pénitentiaire à Paris n'est ni très vite, ni très rapidement renseignée sur ce qui se passe à la Guyane. On se souvient qu'elle ne put réussir à savoir, pendant deux mois, si Barataud était mort ou vivant.

"DéTECTIVE" a des sources d'information plus sûres, et voilà les dernières nouvelles de quelques transportés qui eurent leur heure de célébrité.

Barataud, qui finalement est bien vivant, est à la « corvée » aux îles du Salut. Seznec et de Reyssac ont réussi à trouver un poste plus confortable à la cambuse, à l'île Royale. Mais la déchéance de Pierre de Reyssac est complète. Le jeune noble Toulousain s'est fait, ou laissé, tatouer sur la poitrine la double inscription : « Vive l'Amour », et « Mort au gosse », « Vive l'Amour » également sous la plante du pied droit et « Mort au gosse » sous le pied gauche.

N'est-ce pas à la fois écoeurant mais un peu tragique ?



Justice !

La presse a relaté en termes discrets la mise en liberté de M.M. Cathala et Paingrin, administrateur et directeur de la banque Cathala et C^{ie}, 7, rue La Boétie, à Paris, qui a fait récemment un krach de dix millions...

Quantité d'épargnants ruinés et pour l'instant pas un centime de remboursé aux victimes. Alors, pourquoi cette double liberté provisoire ?

On pourrait s'en étonner si l'on ne savait qu'un troisième inculpé, qui fut l'un des gérants de la banque à l'époque où les abus de confiance furent commis, porte un grand nom de l'aristocratie française ; les liens qui l'unissent à deux personnalités en vue lui ont évité des rigueurs que beaucoup n'auraient pas trouvées excessives...



Mœurs du temps

Elle est bien douloureuse et symptomatique cette affaire où est impliqué un jeune avocat stagiaire à la cour de Paris, M^o Guy de Fourcault, accusé de révol d'autos volées et de trafic de cartes grises.

Guy de Fourcault appartenait depuis deux ans au barreau de Paris et déjà, au lieu de gagner péniblement sa vie, comme tant d'autres qui essaient de faire leur chemin en suivant la ligne droite, il avait un important cabinet, constitué sans doute, hélas ! par des procédés peu recommandables.

Le besoin de paraître, des goûts de luxe, une bombe effrénée ; et voilà un avenir brisé, une honorable famille au désespoir...

Quelle leçon pour tous ceux que dévore le besoin de gagner beaucoup d'argent à tout prix, et à quel prix !

PASSE-PARTOUT

DÉTECTIVE

ABONNEMENTS

	1 an 6 mois
France et Colonies.....	65. » 35. »
Étranger	
Tarif A.....	85. » 45. »
Étranger	
Tarif B.....	100. » 55. »

Compte Chèque Postal
n° 1296-37

L'OUTLAW

Au moment où il allait partir, il avisa quelque chose sur un meuble, une paire de grosses lunettes d'automobiliste, fumées, épaisses, noirâtres. Il eut une idée, haussa les épaules, les prit aussi. Puis il eut un ricanement comme s'il se moquait d'avoir composé cet attirail neuf de gamin qui veut jouer au brigand. Puis il s'en alla.

Au bout d'un moment, près du bois, il croisa une petite fille qui ramenait une vache. Une petite fille lumineuse, fraîche, blonde et qui au passage lui sourit. Il s'arrêta, la regarda, lui caressa la joue d'un geste rapide. Il devinait encore que c'était la dernière fois qu'un enfant lui sourirait, qu'il n'était pas pris pour un ogre, qu'il pouvait se permettre un geste de douceur. Puis il hâta le pas, entra dans les fourrés. Alors, dans l'ombre violette du crépuscule, il sentit la fatigue. Il se coucha contre un arbre, dans les feuilles pourries et les branches souples des jeunes buissons et s'endormit.

■ ■ ■

Il y avait une grande animation sur la grande place de Contres. C'était un soir de mauvais été, chaud et plein d'orage. Le 14 août. Au milieu d'un

vous, Mme Cotentin, qui habitez seule dans une maison isolée ?

— Je n'ai jamais peur, dit Mme Cotentin, placide et noire. Et votre bandit, avec ses lunettes et son revolver, ne m'empêchera pas de dormir.

Elle en riait encore en arrivant chez elle, une petite ferme toute seule dans le marécage. Elle alluma la lampe car les dernières lueurs du jour blanchissaient à peine les vitres et mit la soupe sur le feu. Elle songea qu'elle avait beaucoup de travail le lendemain, qu'elle devrait se lever de bonne heure et elle pensa à haute voix, comme ceux qui ont l'habitude de vivre seuls et qui ont peur d'oublier le son de leur voix :

« Je me coucherai sûrement de bonne heure. Tant pis pour le pull-over que j'ai promis à la fille du pharmacien, je continuerai de le lui tricoter un autre jour ! »

Il la vit arriver, entrer, il vit la lumière apparaître. Alors il s'approcha sans bruit, colla son oreille à la porte. Et il l'entendit parler. Il ne pouvait pas savoir, deviner qu'elle parlait pour elle-même. Il crut qu'elle n'était pas seule, que quelqu'un, dans la maison, n'était pas sorti pendant son guet. Il fut sur le point de s'enfuir. Mais la rage le prit d'avoir préparé et attendu en vain. Il frappa, et au moment où il entendit derrière le bois le loquet remuer, d'un double geste il rabassa ses lunettes monstrueuses sur ses yeux et il mit sa main droite dans la poche de sa veste. Mme Cotentin apparut sur le seuil, immobile, glacée, stupéfaite. Il ouvrit la bouche.

« Quel est le chemin pour aller à la ferme de Vaurobert ? »

La voix rauque la fit sursauter, lui rendit à la fois la conscience et la peur. Elle se recula, la bouche ouverte pour crier. Alors, mécaniquement, il sortit son revolver et tira. Une seule fois. Mme Cotentin, sans pousser un cri, recula en titubant jusqu'à la table de la cuisine et s'y appuya, le visage décomposé, les yeux fous. Alors la panique le prit à son tour, il se retourna et s'enfuit.

La blessée, poussée par une sorte de fièvre, s'était redressée, était sortie derrière lui et criait à l'assassin en courant, plié en deux par la douleur, les mains à sa poitrine, trébuchant, du sang coulant entre ses doigts.

Farault et Gaschas revenaient de leurs champs. Ils entendirent les cris, virent l'homme s'enfuir le dos courbé, se lancèrent à sa poursuite. Pendant vingt minutes ils s'enfoncèrent tous les trois, fuyard et poursuivants, dans les bois, peinant dans la boue des marécages, sautant les buissons, essoufflés, rageurs également, et de résistance égale.

Il tomba, ils crurent qu'ils le tenaient. Mais dans un dernier sursaut il s'agrippa à un mur, se hissa, s'enta derrière, disparut dans la nuit devenue épaisse.

D'autres passants avaient pendant ce temps transporté Mme Cotentin sur son lit. Elle avait reçu une balle qui, entrée par le sein gauche, était venue se loger sous l'aisselle après avoir traversé le poumon, à cinq centimètres du cœur.

■ ■ ■

A Contres, à Fresnes, à Caucheverny, à Bracieux, à Selles-sur-Cher, les portes se fermèrent à clef le soir, et les femmes ne se hasardèrent plus dans les champs seules. Les fusils de chasse, pendus aux clous, dans les cuisines, restèrent chargés. Les gendarmes, sans répit, battirent les bois et les marécages. La police réussit à l'identifier. On montra des photos d'anthropométrie aux victimes de l'homme aux lunettes.

« C'est bien celui-là ! »

— Oui, oui, c'est bien lui. »

Désormais on connaissait le secret de l'Outlaw.

Albert Boileau, à 45 ans, avait violé sa fille. On l'avait envoyé à la prison de Fontevault pour quatre ans. Il en était sorti, saoul d'amertume.

Il n'en voulait à personne en particulier, mais il en voulait à tout le monde. L'homme à l'abri sous son toit était pour lui un ennemi ; ennemi encore le promeneur sur la route ; ennemi le passant...

Il se devinait traqué.

Lui qui courait toujours les bois sentait peu à peu l'étreinte se resserrer autour de lui. Un soir, il y a quelques jours, il se coucha dans une cabane abandonnée, près de Langon, épuisé et désespéré. Il n'eut aucune surprise quand, au petit matin, il se sentit secoué ; il vit en remontant de son sommeil de bête les tuniques bleu foncé des gendarmes près de lui.

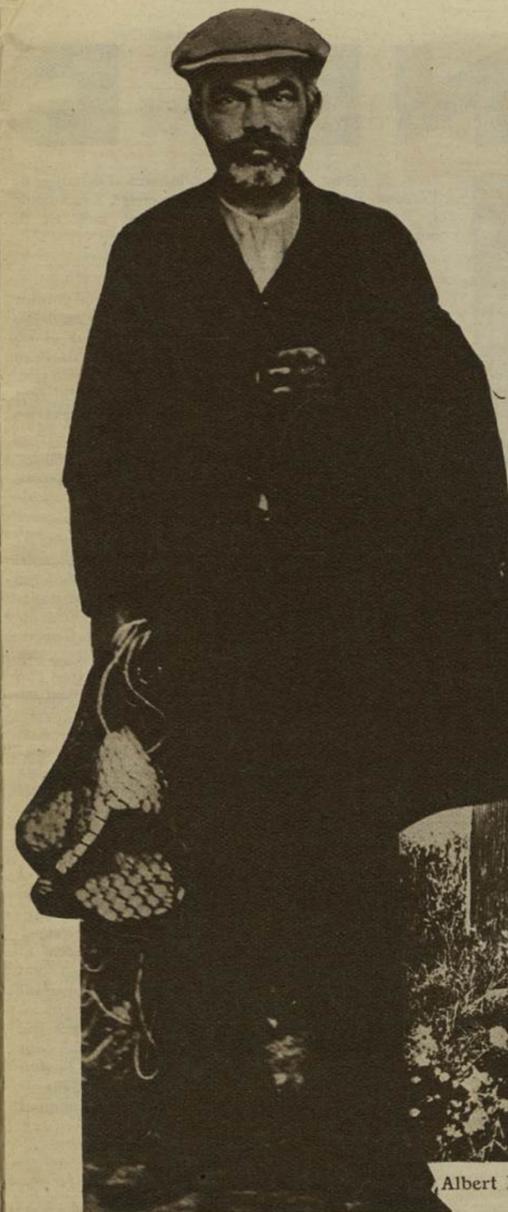
« C'est toi, Boileau ? »

— C'est moi », dit-il.

F. DUPIN.

(Photos détective.)

Ci-dessous : Madame Cotentin.



Albert Boileau et la cabane où il fut arrêté par les gendarmes.

L'HOMME s'arrêta sur le faite d'une haussée de terrain. Il était à la limite du Blésois et de la Sologne, là où la plaine fertile fait place au marécage, aux bois maigres, aux broussailles. Il resta un moment à regarder le paysage confus qu'il allait aborder.

D'où venait-il ? Peut-être ne le savait-il plus lui-même. Il marchait depuis des jours et des nuits, comme un évadé, comme un fuyard. Il portait un costume gris qui avait été un costume de ville mais qui, maintenant, déformé, sali n'était plus qu'une défroque. Sa barbe avait poussé sur son visage maigre et hâlé, la barbe des gens qui se sont toujours strictement rasés, de couleur indécise, roussâtre, dure et par plaques.

Pourquoi avait-il accepté cette déchéance ? Quel danger ou quel châtement fuyait-il ? En tout cas, il paraissait harassé et il fixait ardemment le pays sauvage qu'il rencontrait enfin comme s'il le trouvait à sa mesure, qu'il lui parût digne de lui servir de refuge.

Il se mit à descendre lentement la pente, hésitant à s'engager dans le bois. A ce moment, il découvrit un village, des toits et un clocher qui surgissaient de taillis. Il gagna la route, regarda une borne, vit que le village s'appelait Contres et que la plus proche agglomération importante était Fresne. Il se regarda un moment dans un ruisseau, eut une sorte de sourire comme si l'image effarante de lui-même changé, décomposé lui semblait du dernier cocasse. Était-il un simple vagabond ou bien avait-il connu une autre vie, des joies et des soucis différents de ceux d'aujourd'hui, c'est-à-dire de la nécessité de manger et de dormir ?

Il avait faim.

Il se dirigea vers le village et assez loin avant d'y arriver se heurta à une maison. Elle était fermée et semblait déserte. L'homme s'avança délibérément, frappa à la porte. Peut-être, si on lui avait ouvert aurait-il demandé du pain et du travail, peut-être serait-il resté dans la règle, dans la loi. Mais il n'y avait personne. Il attendit un moment, puis fit le tour de la maison. Un volet était entr'ouvert. Il prit brusquement son parti, poussa les panneaux de bois et sauta dans la pièce. C'était une demeure paysanne, simple. On sentait que les habitants ne devaient pas être loin, qu'ils étaient peut-être aux champs ou chez des voisins. Des casseroles mijotaient doucement sur le feu.

L'homme ne vit qu'une chose. Du pain sur une table et du fromage, du saucisson. Il se jeta sur la nourriture, la fourrant dans ses poches et dans sa bouche, comme au hasard, pour en garder le plus possible. Et à une bouteille de vin, il but longuement, sans respirer. Puis il fouilla les autres pièces, avec précaution. Il y avait quelque billets dans un tiroir, il les rafla mais sans conviction, du geste d'un homme qui sait qu'il ne pourra probablement pas s'en servir.

Il ouvrit une table de nuit et trouva un revolver, un browning d'ordonnance de la fin de la guerre, et deux chargeurs à côté de lui. Le vagabond le regarda un instant puis le prit, le chargea, le tint un moment dans sa main en le caressant, comme un bijou et le mit dans sa poche. Dès ce moment, il savait que sa destinée était fixée, qu'il était hors la loi, qu'il se mettait sur le plan des Outlaws, des bandits de grand chemin, qu'il ne remonterait plus jamais à la surface de la vie paisible, qu'il se défendrait, lutterait et finalement succomberait dans ces marécages, dans ce paysage froid, gris et dramatique.

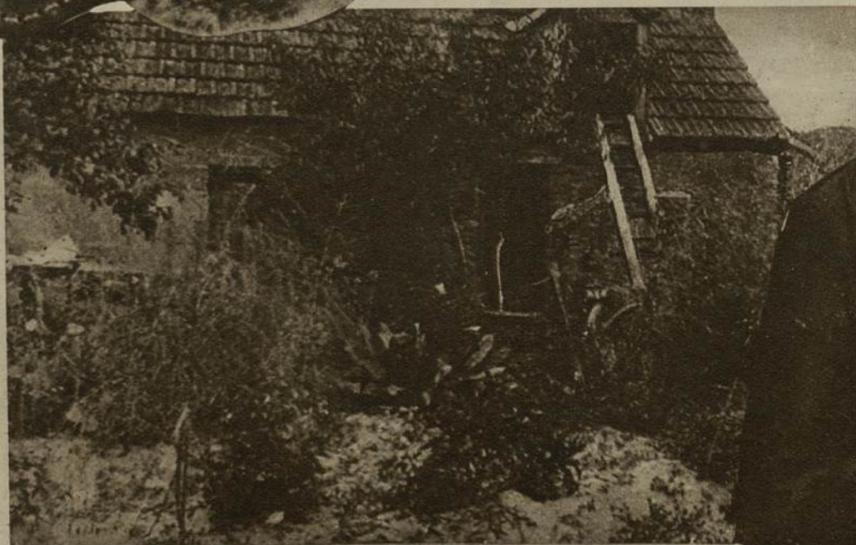
groupe un homme des champs, un berger pérorait.

« Je vous assure que je l'ai vu. J'étais endormi hier dans un taillis. Un bruit m'a réveillé. J'ai regardé sans bouger et je l'ai vu s'avancer. Il porte des lunettes d'automobiliste qui forment masque sur le haut de son visage et avec sa barbe sale il n'a plus figure humaine. Il s'est arrêté près de moi, sans soupçonner ma présence. Puis il a tiré un revolver de sa poche et s'est mis à l'examiner, à en faire jouer le mécanisme. A la fin il a tiré contre un arbre, comme pour l'essayer. Quand il a été parti, je me suis enfui. Il prépare sûrement quelque mauvais coup. Il a déjà forcé des maisons et cambriolé chez Petitbas, chez Jean Marchand. Je pense qu'il vaut mieux ne pas trop compter sur les gendarmes et se tenir soi-même sur ses gardes. Vous n'avez pas peur, »

L'homme avait une paire de lunettes d'automobiliste.

Elle mit son couvert, une assiette creuse, un verre sans pied, un cruchon de vin léger. Alors, au moment où elle regardait la pendule accrochée au mur, on frappa à la porte. Pas de voix, pas de pas. Un coup sec au battant de bois, seulement. D'un seul coup la peur lui monta à la gorge. En bouffées, les paroles du berger lui revinrent. Mais son premier réflexe avait été d'aller ouvrir et elle ne mit pas assez de temps avant d'arriver à la porte pour que la panique l'ait emplie toute entière, l'ait paralysée. Comme inconsciente elle ouvrit.

Depuis deux heures il la guettait, accroupi derrière des buissons. Il s'était redit cent fois la manœuvre. « Je frappe, elle ouvre, elle est seule, je la bouscule, elle a peur, je prends ce que je peux et je m'enfuis. »



La ferme où Madame Cotentin fut attaquée.

N m'attendait, comme, par hasard, à Mettray-le-Bagne. J'avais cependant volontairement négligé de m'y faire annoncer, bien que de divers côtés on se fusse proposé d'y favoriser ma visite. Je sais ce que valent les autorisations officielles. Je m'étais donc installé dans le bourg, comme un touriste.

De ma fenêtre je dominais la vallée de la Choiselle, unique en Touraine par sa fertilité et sa luxuriance. Plusieurs jours se passèrent sans que je m'occupasse à autre chose qu'à délimiter le domaine du bagne. Je bornai tout d'abord mes courses aux poteaux frontières.

Puis j'en forçai les barrières... Je sais maintenant ce que c'est que le Paradis terrestre, puisque j'en ai vu la riche floraison d'arbres, de vignobles, de moissons et de jardins, à Mettray comme à Saint-Hilaire-les-Fontevraux, comme à Maurue-sur-Deuvron, comme à Belle-Ile-en-mer. Tout en parcourant les routes, je me répétais à part moi, la question qui depuis des semaines m'obsède : « Se peut-il donc, qu'en de pareilles thébaïdes des enfants soient malheureux ? » J'arrivai devant les bâtiments corrects et sévères du bagne, de petites maisonnettes de briques rouges conçues comme des pigeonniers. Là, avait souffert autrefois, parmi d'autres enfants de la *Paternelle*, Henry Bataille. Mettray était alors une maison d'éducation privée, où les parents avaient le droit de jeter leurs enfants terribles, sans que fût même sollicitée l'intervention du tribunal. Ce système ne fut discuté que lorsqu'un enfant, une nuit, se passa la corde au cou, expiant par une pendaison volontaire le crime d'avoir voulu épouser, malgré les siens, une danseuse qu'il aimait. La destination des cases que je voyais à travers une haie de fusains avait changé, puisqu'on n'y emprisonnait plus seulement des enfants encombrants, mais surtout des vagabonds, de petits voleurs et des surplis « difficiles » de l'Assistance publique. Le bien-être et la paix étaient-ils arrivés là, avec les nouveaux occupants puisque, l'autre année, un enfant qui avait bu du grésil, pour écarter son purgatoire, y expira en proie à d'affreuses douleurs, et puisqu'il ne se passe pas de mois que des colons ne deviennent incendiaires ou assassins pour échapper à leur bagne?...

J'ai visité jardins, terres cultivées et bâtiments. La terre et les fleurs sont hélas muettes et les murs de briques le sont aussi. Je vis des enfants parcourir en troupe, le domaine du Paradis. Il y en avait de tout petits, presque grotesques dans des treillis bouffants, trop grands pour eux, qui leur faisaient des mines de Pierrots. D'autres plus âgés, fermaient la marche. Leurs sabots faisaient « clic clac » en heurtant le sol et le bruit les enveloppait dans un rythme régulier. Ces enfants avaient le teint clair, comme tous ceux que purifie l'air sain de la campagne. Mais devais-je m'en tenir à cette seule apparence, alors qu'au tribunal de Tours, devant les juges embarrassés, j'avais vu des évadés pleurnicher.

— Envoyez-moi en prison. Pas à Mettray, j'y suis, monsieur, trop malheureux !...

J'hasardai en fraude, un regard à l'intérieur du bagne. J'y voyais des parquets luisants, trop luisants, des tables rangées en ordre et accrochées aux murs, des hamacs, où les colons dorment la nuit, les uns la tête du côté du mur, les autres, placés alternativement, en sens inverse et rapprochés comme dans une chambrée. C'était donc cela, l'enfer, que dans les bagnes les plus fermés, à Bysses, la citadelle des incorrigibles notamment, des enfants malheureux m'avaient décrit avec épouvante. Ce qui m'avait impressionné, c'est que je les savais soumis à un châtement terrible, qui n'a pas son équivalent dans les maisons centrales. Et cependant, ils se plaignaient moins de la torture qu'ils subissaient que du souvenir qu'ils gardaient de Mettray et l'un d'eux me faisait voir sur sa poitrine, une devise sentencieuse : « A Mettray, plutôt mourir, que d'y revenir ».

L'équivoque a persisté jusqu'au jour où des enfants animèrent ce que je connaissais du bagne par d'étranges histoires. Ils donnaient vie à ce que faisaient les champs et les pierres. Je les avais rencontrés au hasard de mes courses et à la longue ils avaient remarqué que je n'avais aucun lien avec ceux qui les surveillaient. Je les faisais parler quand les gardiens n'étaient pas dans leur dos.

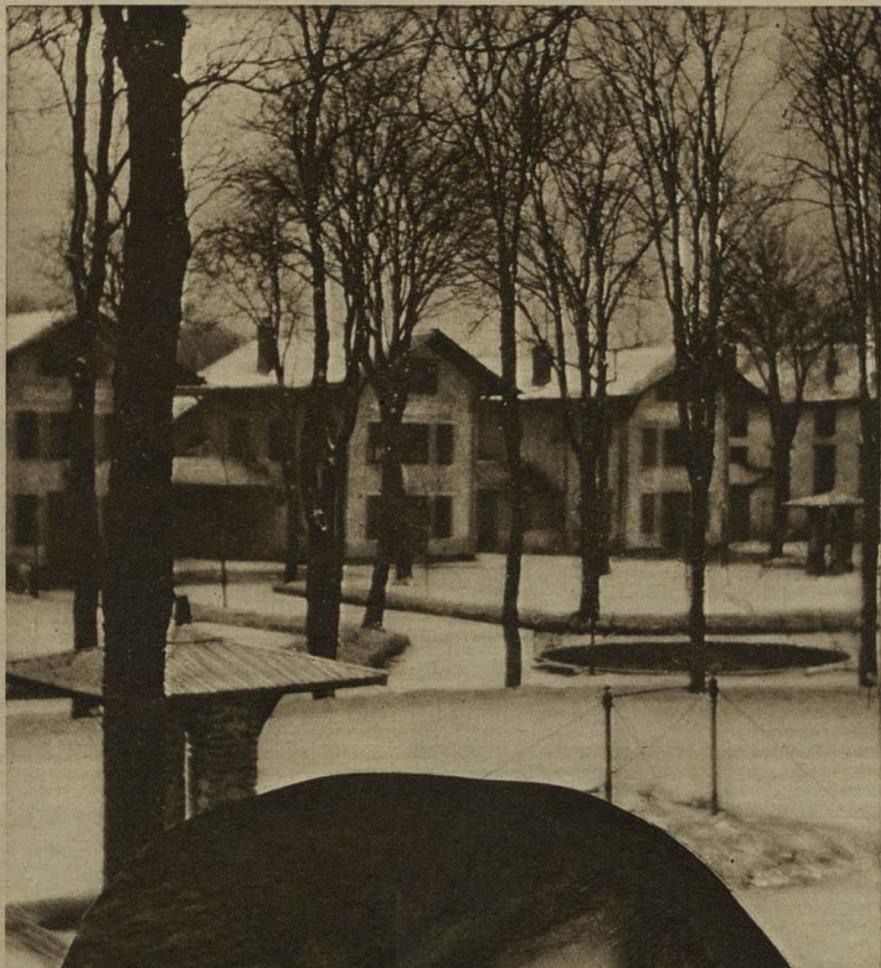
L'un avait les yeux chassieux et cela lui donnait un regard hypocrite. Un autre, grand et fort, tirait vanité d'avoir bataillé avec Siki, l'ancien boxeur, dans les fêtes foraines de la Glacière. Un troisième, doux comme une fille, était à ce qu'il disait l'enfant naturel d'un commerçant de Bordeaux, et dans sa dégénérescence il n'avait qu'une idée : connaître son père et se reposer sur sa tendresse. Mais toutes les lettres qu'il avait envoyées à l'homme aujourd'hui marié, étaient restées sans réponse.

Chaque jour, je tâchais de les rencontrer pour animer mes promenades. Ils m'abordaient par une demande familière.

— Une pipe ?

J'avoue que je distribuais mes cigarettes avec parcimonie, car à Mettray comme dans toutes les maisons de correc-

LE BAGNE DE



tion, le tabac est une des monnaies d'échange de l'amour. Pourtant il m'arriva d'en céder, à condition qu'ils consentissent à fumer devant moi. Et ils commençaient leurs confidences...

Ronde des Maudits

Ils étaient quarante qui tournaient en rond comme des chevaux de bois. Cela se passait aux environs du grand carré, qui est la cour d'honneur et où l'on fait, les jours de fête, défilé les colons, drapeau en tête, au rythme martial d'une musique militaire. Il n'y avait pas de musique. Les sabots martelaient le sol, dans un mouvement régulier. C'étaient les punis...

L'homme de bien qui fonda Mettray est mort, heureusement, car il n'a pas vu le cortège des punis, car peut-être aurait-il compris ce qu'on a fait de son œuvre...

Sans doute avait-il prévu des cellules, comme certains parents installent chez eux un cabinet noir, afin de donner à réfléchir aux enfants turbulents et méchants. Il voulait les effrayer justement par la pensée d'un châtement proportionné à l'étendue de leurs fautes. Mais, dans l'esprit du fondateur de Mettray, elles devaient rester vides. Il les avait conçues, comme le sont les épouvantails que l'on dresse dans les champs, au moment des récoltes, pour effrayer les oiseaux. De même, peut-être, avait-il prévu les exercices physiques auxquels sont soumis les punis de Mettray. Il se proposait de faire échapper les gosses pour qui une leçon de sévérité est nécessaire, à l'obscurité de l'in-pace et au trouble qu'apportent dans l'inactivité, les mauvaises pensées. Ah ! s'il savait comment sont réalisés ses projets !...

Les punis tournaient dans la cour cellulaire et un gardien pressait leur pas. Ainsi, autrefois, dans les galères, les esclaves devaient-ils au commandement, presser le mouvement de leurs rames. Ceux qui avaient dévoré leur soupe, le matin et ceux qui, ayant été condamnés au jeûne, avaient l'estomac vide, marchaient du même pas, subissant les ardeurs du premier soleil d'août. Ils avaient les mains derrière le dos, comme les condamnés qui font la roue dans les maisons centrales. La peur d'un châtement plus sévère les raidissait. Parfois un enfant vacillait sur ses jambes, perdant le souffle, comme s'il allait s'évanouir. Un grognement



Des coups sont échangés quelquefois. Cherchez « la femme »

La colonie, pour trouver de

du gardien lui faisait rapidement reprendre conscience de sa faute.

— Pas accéléré, dit le maître des esclaves. Puis bientôt il reprit « Pas de gymnastique ! »

Les enfants mirent les coudes au corps et accélèrent le rythme de la ronde.

— Une, deux. Une, deux !

Tous les enfants avaient la tête rasée, comme les réclusionnaires et les forçats. Ils subissaient leur destinée, comme un sort injuste, cela se voyait. Ils se savaient condamnés pour des fautes qui, dans le cours ordinaire de l'existence, ne leur eussent attiré que des réprimandes. La punition leur était pesante et sans profit, comme leur jeunesse. Un gosse de seize ans donna du pied dans les sabots d'un gosse de treize ans. Ils manquèrent de tomber et reprirent la course, suants, soufflants, prenant soin de ne pas attirer deux fois sur eux l'attention du gardien. La demie sonna à l'église.

— Repos ! dit le gardien.

Le repos dura cinq minutes.

Pour en détruire l'effet,

l'homme fit placer les en-

fants sur cinq rangs et

ils commencèrent des

mouvements

d'ensemble, à

deux, trois et

quatre

temps,

DES GOSSES

battant l'air de leurs bras, se couchant dans le sable noirissant à la fois leurs mains et leurs visages de la poussière qui s'agglutinait à leur peau...

Ils avaient commencé à l'aube, ils ne devaient cesser qu'à la nuit, ne se reposant que cinq minutes toutes les demi-heures et une demi-heure toutes les trois heures, s'appliquant, pendant douze, treize, quatorze et quinze heures, suivant l'humeur des gardiens, à ne pas mériter une aggravation de peine. Et savez-vous quel crime les avait fait condamner à la roue mouvante : ils avaient bavardé en classe, ou sur les rangs, accepté une cigarette d'un passant ou répondu grossièrement à leurs maîtres !...

Quelques-uns d'entr'eux, les évadés, ceux qui avaient eu la tentation d'échapper au châtement en prenant la route, en avaient pour cent quatre-vingt jours de cette vie, jusqu'à ce que leur corps soit maté, que leur âme soit apaisée !...

Il ne me fut pas possible de supporter longtemps ce spectacle et je gagnai les cellules. Ce sont de petites cages blanches, absolument vides, sauf une tinette à vidange. Là, les punis vivent la nuit. Ils en sortent le matin un quart d'heure avant la manœuvre pour se laver.

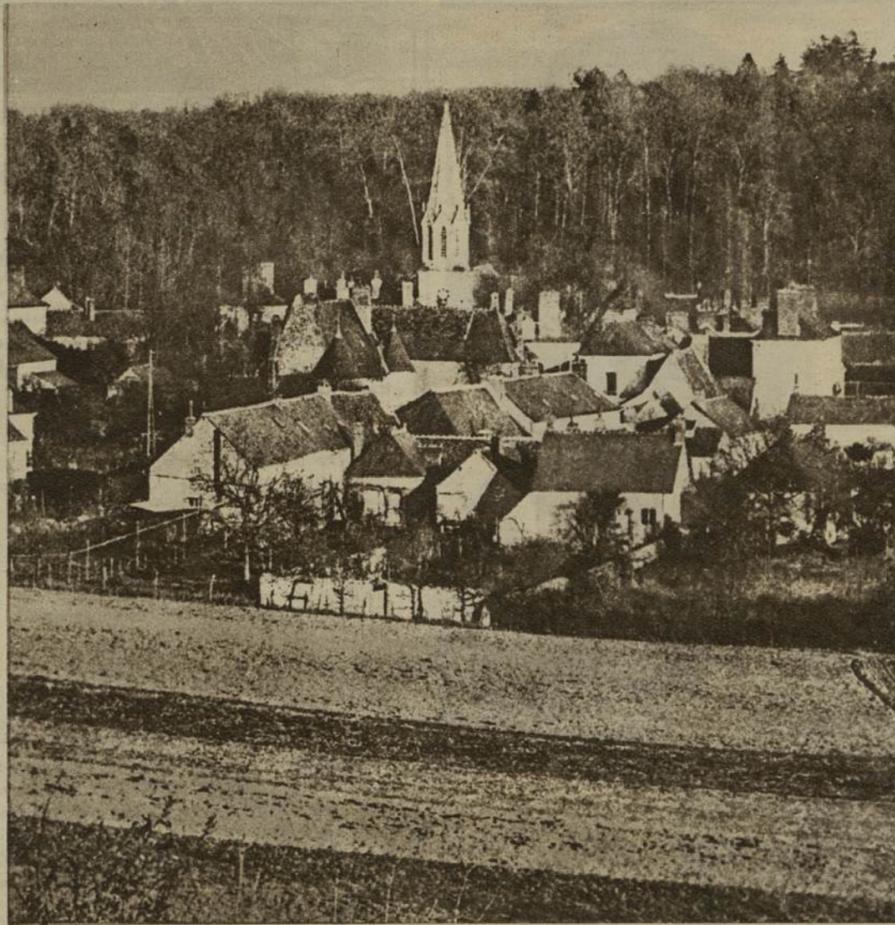
— Mieux vaudrait dire, pour se désaltérer me dit un gosse. Car, nous ne craignons pas de boire l'eau sale. C'est tout de même de l'eau et l'on a soif. Tant pis si l'on avale les restes de ceux qui sont passés avant !...

Le même enfant, à qui je reprochais sa malpropreté, m'expliqua que depuis qu'il était en cellule il ignorait le savon...

— Les murs sont blancs ! dit-il. Alors on n'est pas sale...

Ce gosse en était à sa deuxième fugue. On l'avait rattrapé aux premières maisons du pays, et comme il avait l'excuse d'être inquiet du sort de sa mère, malade, agonisante, croyait-il, on s'était contenté de lui infliger quatre vingt-dix jours de cachot. Je me fis montrer ce qu'il mangeait. Un bouillon maigre contenant quelques morceaux de pain...

— J'attends mon repas de midi, dit-il.
— Ton repas ?
— Un pain sec et un quart d'eau. Et j'en aurai autant ce soir. Mais demain, c'est jour de festin.



Le charmant village de Mettray, près de l'horrible bagnon.

sommes comme ailleurs divisés en hommes et en femmes. Le moniteur méchant trouve toujours le moyen de faire punir la femme qui se refuse à ses caprices...

La maison des morts

Je ne fis que passer dans les ateliers. Ils sont inexistantes. Mettray date de l'époque où des idéalistes, un peu naïfs, croyaient encore que les enfants dévoyés des villes pouvaient être sauvés de la contagion malsaine par le retour à la terre. J'y vis cependant deux enfants qui avaient les yeux pochés. On m'affirma qu'ils s'étaient blessés, en travaillant, contre une table.

— Les clefs des gardiens ou leurs poings, ça s'appelle peut-être aussi des tables ! me dit un enfant...

Et j'arrivai à l'infirmerie. Je n'y vis rien que des murs blancs. Mais, non loin de là, dans les champs, les compagnons que je m'étais fait dans mes promenades, me dirent l'histoire de la maison des morts.

— Robert est mort ! Il avait essayé de s'évader sans pouvoir y réussir. Alors, il choisit le poison. Il but du grésil dans un crachoir et se fit porter malade. Son estomac était brûlé. Il souffrait horriblement. Le médecin ne voulait pas le reconnaître et le renvoya au travail.

« Pendant des nuits et des nuits, ses hurlements nous empêchèrent de dormir. C'était comme s'il avait porté l'enfer dans sa poitrine. Il fallut qu'un visiteur de marque fut, une nuit, à la colonie, dans un pavillon voisin de celui où Robert appelait au secours, pour qu'on transportât l'enfant à l'infirmerie. Il eut le droit d'y mourir.

« On vient surtout à la maison des morts du

quartier cellulaire. Ainsi en fut-il de Mazan, d'Aubert, de Villemont, de Guillaume et du Rouquin. Mazan était bossu et il n'y voyait que d'un œil. Il perdit volontairement une jambe pour gagner l'hôpital. Comme il était au quartier cellulaire et qu'on lui avait mis les menottes, il s'enfonça des clous rouillés dans les genoux et réussit à se gangrèner. L'histoire d'Aubert, de Guillaume, de Villemont est à peine différente : étant en cellule, ils se frottèrent les yeux avec des couvertures infectées, afin de gagner un mal d'yeux. Ils sont aujourd'hui quasi-aveugles. Le "Rouquin" lui, est mort. Il était resté trop longtemps couché dans la neige, dans l'intention de mériter une fluxion de poitrine.

« Dans la même maison des morts, l'autre année, des enfants firent la grève de la faim... »

L'enfant hocha la tête, comme s'il contemplait les avenues dévastées des existences là, encloses.

— Il y en a parmi vous qui sont de grands vauriens ! murmurai-je, pour excuser la méchanceté des hommes.

— De grands vauriens, dit l'enfant. Je n'en ai pas connu beaucoup et ils n'y sont pas restés. Les meurtriers et les malfaiteurs ont leur bagnon, à Eysses, la forteresse des incorrigibles. Mettray n'est fait que pour les vagabonds et les petits voleurs. Je puis vous en montrer qui se sont contentés de prendre le train sans billet et de faire la fête avec leur paie du samedi. D'autres ont dérobé des petites sommes dans la caisse de leur patron. D'autres encore ont volé du pain !...

— Il ne faut pas oublier ceux qui, en s'évadant de Mettray incendient et assassinent, protestai-je.

— Il y en a, dit l'enfant, farouchement. C'est

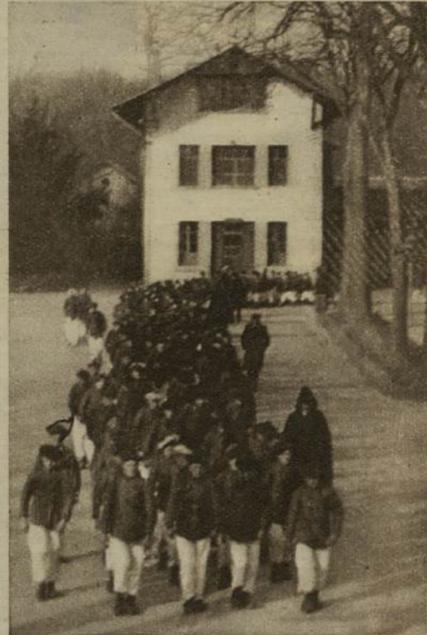
vrai. Il y a des moments où l'on ferait n'importe quoi pour sortir du bagnon et pour mériter la prison fut-ce éternellement, afin de ne pas revenir à l'endroit où on a souffert...

Tous les enfants répétaient les mêmes griefs. Ils étaient mal nourris et parfois maltraités. Ils apprenaient le mal et, à l'âge où les autres enfants jouent aux billes, on leur apprenait la souffrance... On les invitait à supporter leur misère en patience, comme un châtement mérité, sous prétexte que l'Etat ne pourvoyait pas suffisamment à leur entretien, la colonie se trouve dans un état de relative pauvreté. Ils savaient — cela leur était revenu — qu'un des administrateurs avait menacé de donner sa démission s'il apprenait de nouveau que les pupilles étaient mal soignés. Ils en tiraient argument pour protester contre les travaux excessifs auxquels ils sont soumis, car la colonie, pour trouver de l'argent fait "suer" le colon... Ils ne comprenaient pas que l'on employât, injustement et maladroitement, le système de la privation de nourriture, à propos de la moindre faute, afin d'alléger le budget des dépenses. Ils prétendaient que, pour un effectif de quatre cent cinquante enfants, il y a cent punitions de pain sec par semaine. Cent repas de gagnés !...

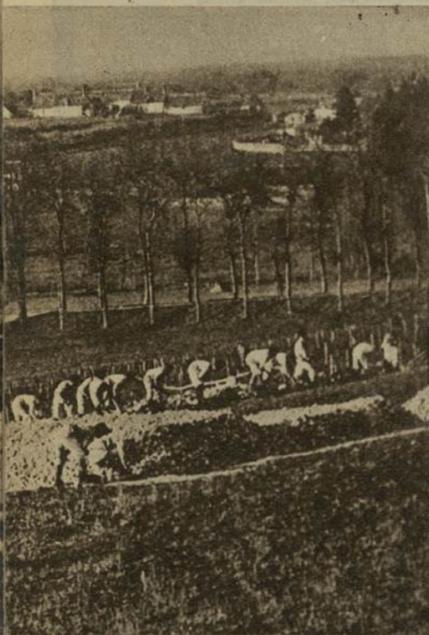
Je garderai toujours un souvenir angoissant de cette conversation, dans les allées du Paradis terrestre. Je repensai à mes pérégrinations dans les autres bagnes. Je n'ai pas ménagé les critiques aux établissements de l'Etat. J'affirme qu'il est nécessaire d'y sélectionner les pupilles, d'y tempérer la rigueur des règlements et d'y apprendre un métier aux enfants afin qu'à leur sortie, ils aient la possibilité de gagner honnêtement leur vie parmi les hommes en liberté. Mais n'avais-je pas le droit de me demander s'il est admissible qu'une œuvre privée fut plus mal lotie ?

Mettray ne devrait être en principe qu'un premier relai des enfants du malheur sur la route du bagnon. Ce devrait être pour l'Etat, un modèle. C'est un bagnon, comme les autres.

Voilà ce à quoi je pensais devant les traces de fusains, en face de mes compagnons silencieux. D'où venaient-ils ? Je le savais et d'ailleurs je froissais dans ma poche une statistique qu'un magistrat venait de me faire remettre. Il est bien symptomatique, le travail que M. Roussel a établi sur des données fournies par le docteur Roubinowitch Sur soixante dix-sept enfants traduits en justice, quarante ont vécu dans un foyer troublé par la



« Pas accéléré ! » dit le maître des esclaves.



L'argent, fait "suer" le colon...

On m'apportera à midi, la moitié du repas que je fais habituellement au réfectoire...

— Et le soir ?
— Ce sera le pain sec. Cela pendant trente jours. Au bout de trente jours, j'aurai droit à la moitié de la ration ordinaire, une fois par jour. Et de soixante à quatre vingt-dix jours, je mangerai comme au réfectoire.

Il fixa sur moi un regard dur. Sa volonté avait peut-être faibli, mais n'était-ce pas au profit d'une haine tenace ?...

— Appelez Mettray comme vous voudrez, reprit-il, nous l'appelons le "marché de viande". La conception est bonne. La chose est horrible. Quand je travaillais aux champs, j'étais payé comme les autres quarante-cinq sous par quinzaine. Cela aurait dû me procurer soixante-dix francs dans l'année. Il m'en reste dix ou quinze. Ils m'ont pris le reste. Ils ont trouvé, pour nous piller, le système des amendes. Une punition de "pain sec" ou de "piquet" est compensée par un bon de dix centimes. Mais les punitions pleuvent et, au bout du mois, il ne nous reste pas grand'chose. Il m'est arrivé, bien que j'eusse travaillé dur, de "faire ballon" tous les deux jours. On me donnait trois cents grammes de pain et de l'eau à volonté, après que j'eusse fourni six heures de besogne, et il me fallait recommencer à travailler pendant six heures, jusqu'à la nuit. Est-il étonnant que les colons de Mettray aillent parfois dévaliser les plantations de tomates et de carottes du pays ? Ne comprenez-vous pas, monsieur, pourquoi j'ai cherché à m'évader ?...

Il baissa la voix et reprit :
— Encore, quand on est puni, justement, cela se supporte. Vous savez comment la colonie est organisée. Nous sommes divisés en "familles" ; commandées chacune par un gardien, lequel a sous ses ordres un colon, un ancien, appelé moniteur, et souvent choisi pour nous surveiller, parce qu'il rapporte nos propos, veille aux évasions et dénonce les révoltes. Il y a de bons moniteurs. Il y en a de méchants. Quelques-uns ont leur harem. Nous



Ils commencèrent des mouvements d'ensemble...

(Photos Délective)

EN PAGE 7
vous serez
LE 13^{ÈME} JURÉ

FATS DIVERS

Une erreur d'Arsène Lupin

ANDRÉ Sterkeman, le beau Dédé comme on l'appelait place Blanche, était allé à l'Opéra-Comique ce soir-là. Mais en sortant il prit congé de ses amis, une riche Américaine et l'attaché d'ambassade d'une petite puissance orientale.

— Vous nous quittez déjà, comte ? dit l'Américaine. Vous ne venez pas souper avec nous ?

— Non, dit Sterkeman, faux comte d'Arbigny. On m'attend.

Il avait un petit sourire fat. L'Américaine se mit à rire et le diplomate lui donna une tape sur l'épaule.

— Allez, Don Juan.

Dédé baisa une main, en serra une autre, monta dans sa petite conduite intérieure et fila. Porte de St-Cloud, St-Cloud, Garches, Vauresson. Il arrêta son auto au coin d'une rue de la banlieue déserte, fit quelques pas après, arriva près d'une villa. Il se recula, examina la façade noire pendant une minute. Pas une lumière, pas un bruit. Dédé sortit de sa poche un petit outil de nickel, joli comme un bijou, s'approcha de la porte, la crocheta d'un effort léger. Il entra, monta l'escalier, entra dans la salle à manger, puis dans deux chambres, puis dans un salon. Il avait une feuille de papier à la main : « Voyons, ici une pendulette empire. Là les écrins de l'argenterie. Là une Tanager. » Il suivait sa liste scrupuleusement, allait avec précision de meuble en meuble, entassait son butin dans un grand sac de toile cirée qu'il avait déplié. De temps en temps il s'arrêtait : « Tiens, un vase chinois. Il est joli. Mais, voyons... Il



André Sterkeman.

et ne bougeait pas, ne criait pas. Elle avait dû pourtant entendre la porte s'ouvrir, elle devait distinguer une silhouette dans le seuil plus clair.

D'un geste brusque Dédé chercha le commutateur et le tourna.

C'était une chambrette pauvrement meublée, basse de plafond, une sorte de réduit aménagé sous l'escalier. Il y avait des haillons, des tas de chiffons sales amoncelés partout. Et sur un lit de fer une femme était couchée. Jeune, maigre, vêtue d'une chemise. Ses cheveux décolorés sortaient en mèches d'un mouchoir serré autour de sa tête. Elle leva, comme éblouie par la lumière, un visage hébété, fixa l'homme avec des yeux égarés, pointa vers lui un doigt puis, brusquement, éclata d'un rire de folle.

Dédé referma brutalement la porte, resta une seconde, haletant, derrière le panneau de bois qui le séparait de ce cauchemar, puis s'enfuit.

Il retrouva, à Montmartre, dans une boîte russe, ses amis qui achevaient de souper.

— « Déjà ? » demanda le diplomate en riant. Dédé ne répondit pas. Il commença, sombre, à boire du champagne, et rentra chez lui, ivre.

C'est peu de temps après qu'il fit une faute, la première de son étonnante carrière de cambrioleur international et qu'on l'arrêta. La légende du comte d'Aubigny s'effondra. L'Américaine, l'attaché d'ambassade, tous les gens du monde qu'il avait réussis à fréquenter, apprirent avec stupeur que le mondain élégant n'était que le beau Dédé.

Mais ceci est une autre histoire.

Un jour, chez le juge d'instruction, Dédé se dégonfla.

« Ecoutez, dit-il, je ne peux pas garder ça pour moi. Je connais un endroit où une pauvre fille est séquestrée. Il faut la délivrer. »

Et il raconta la nuit de Vauresson.

Le lendemain il y avait transféré de justice dans la banlieue. La villa mystérieuse est habitée par une famille d'honorables Polonais. Aux premiers mots des magistrats ils éclatèrent de rire. « En effet, nous avons avec nous une malheureuse fille, une compatriote. Elle est simple d'esprit. Nous l'employons aux gros travaux. Elle a la manie, entre autres, de collectionner les vieux chiffons. Tenez, la voilà. »

Dans un coin de la cour, une femme coupait du bois, accroupie, avec des gestes mécaniques et un visage hagard. Elle chantait doucement.

« C'est un très petit Arsène Lupin, notre Dédé », dit à mi-voix le juge d'instruction, vexé.

M. LARIQUE.



Matrona, la folle.

(Photos Détective)

n'est pas marqué sur mon papier. Il doit être faux. »

Quand il eut fini, il éteignit sa lampe de poche, alluma quinze secondes l'électricité dans une chambre, vérifia le nœud noir de sa cravate, donna un coup de brosse fine sur les revers de son smoking, se donna sur le visage un coup de vaporisateur, éteignit, ferma les portes derrière lui et s'en alla. Il mit son auto à petite allure et alluma un cigare et, comme les gens qui viennent de subir une tension nerveuse et le poids d'un silence angoissé, se mit à parler tout seul :

« Décidément, le métier de cambrioleur est une plaisanterie. Ce n'est même plus assez excitant. Mon maître Arsène Lupin l'a dit avant moi. Tout de même ce brave docteur Fournier va faire une drôle de tête quand il trouvera sa villa vidée avec tant de méthode. »

A un carrefour il hésita sur la route à suivre, arrêta son auto. Et à ce moment il remarqua une autre villa, sombre elle aussi. Il réfléchit une seconde, se mit à rire, descendit.

« C'est trop drôle », dit-il.

Il ressortit le petit crochet de nickel, ouvrit la grille, traversa le jardin, ouvrit la porte d'entrée. Son cigare s'était éteint, il le ralluma. On n'entendait dans la maison aucun bruit. Il s'avança presque sans précaution, entra dans une pièce.

« Bon. La salle à manger. Là, un salon. Les chambres doivent être au premier étage. C'est classique. Je vais y monter. Je « ferai » l'argenterie et les bibelots en redescendant, en repartant. »

Au moment de prendre l'escalier il avisa une petite porte. Machinalement il l'ouvrit et tout de suite s'arrêta net. Il percevait dans l'ombre le bruit d'une respiration. Mais son oreille exercée devinait que ce n'était pas la respiration d'un être endormi. La personne qui était là était éveillée



La villa de Vauresson

de notre manufacture de Lisieux

à votre maison



NOUS OFFRONS

LE TROUSSEAU DE FAMILLE "MON DÉSIR" payable en 15 mensualités de 100 F. ou au comptant 1350 F.

Le Trousseau de Famille "Toiles de Bretagne" qui vous sera livré directement de notre Manufacture de LISIEUX, a été spécialement étudié et les articles les plus utiles dans un ménage ont été mentionnés.

Nous voulons que ce linge de qualité vous soit remis immédiatement sans que le côté paiement soit un empêchement à votre désir de confort.

Le TROUSSEAU de FAMILLE TOILES de BRETAGNE "MON DÉSIR" est composé de la manière suivante :

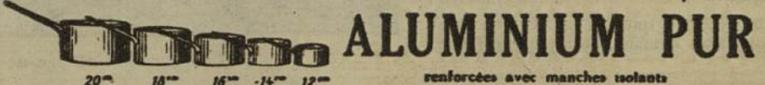
SIX TRÈS BEAUX DRAPS, toile mètre de Bretagne supérieure, sans couture, échelle, jours 220x320 à jours, fils tirés, 70x70.
SIX TAIES D'OREILLER renforcées avec volants à jours, fils tirés, 70x70.
DOUZE TRÈS BEAUX TORCHONS de cuisine, qualité forte, 60x80.
UN SUPERBE SERVICE DE TABLE damassé "GRECQUES FLEURIES", 6 couverts, n° type 160x160.
SIX SERVIETTES TOILETTE tissu éponge grande taille.
SIX SERVIETTES TOILETTE nid d'abeilles, très forte qualité, 60x80.
DOUZE MAINS DE TOILETTE, en tissu "TETRA" marque déposée

UNE PIÈCE DE DIX MÈTRES beau shirting pour lingerie, largeur 0 m. 80.
SIX ESSUIE-VERRES demi-hil qualité supérieure.
DOUZE GRANDS MOUCHOIRS. Blanc ou couleurs au choix, pour homme.
DOUZE MOUCHOIRS, jolie fantaisie, ourlés à jours, pour dame.
UNE SUPERBE COUVERTURE en laine blanche, bordée satin, pour grand lit deux personnes.
UN COUVRE-LIT JACQUARD frange, qualité lourde, grande taille 180x220.
TOTAL 88 PIÈCES et ajouter la prime annoncée.

Livraison franco de port et d'emballage pour toute la FRANCE.

Tout envoi ne donnant pas satisfaction est repris dans les 4 jours qui suivent la livraison

CADEAU A l'occasion de cette Vente sensationnelle, Le Trousseau de Famille Toiles de Bretagne offre avec chaque commande une PRIME SUPERBE : la série de cinq Casseroles



ALUMINIUM PUR

Je soussigné, lecteur de "Détective" prie la Manufacture de Toiles G. BONNET & EDINGER à Lisieux (Calvados) de m'adresser son TROUSSEAU DE FAMILLE "MON DÉSIR" payable en 15 mensualités de 100 francs en y joignant le CADEAU-PRIME annoncé.

Nom :

Adresse très lisible :

Signature :

GRATUITEMENT ce matériel et ces fournitures

pour gagner de l'argent et faire facilement tous travaux d'arts appliqués



CUIR, RAPHA, PEINTURE sur BOIS, ETAIN, GESSO, ABAT JOUR, CIRE à CACHER, BATIK, POCHOIR, PEINTURE des PHOTOGRAPHIES

Voulez-vous connaître une manière agréable de gagner de l'argent

pendant vos loisirs en restant chez vous ?... La Société des Ateliers d'Art chez Soi vous rendra vite capable de gagner de l'argent en utilisant vos moments de liberté à réaliser de brillants objets d'arts appliqués.

Gratuitement nous vous offrons les outils et les fournitures nécessaires pour exécuter de nombreux travaux d'arts appliqués. Ces travaux laissent une large marge de bénéfice et cette intéressante occupation est si agréable qu'il n'est pas possible de la considérer comme un vrai travail. La Société aide ses adhérents de toutes manières et leur apprend à vendre les travaux faits par eux-mêmes à la clientèle particulière, aux commerçants spécialisés, et à gagner ainsi beaucoup d'argent.

Nous recherchons de nouveaux adhérents

pour accroître l'importance de nos achats et réduire ainsi le prix déjà très bas des matières premières que nous fournissons à nos membres.

Vous n'avez pas besoin de talent spécial

Vous apprendrez chez vous au moyen de cours par correspondance fort bien faits, très documentés, détaillés et précis. Dès la première leçon vous pourrez exécuter un travail que vous pourrez vendre immédiatement.

Gratuit : Une plaquette illustrée

Nous avons édité une jolie brochure qui vous apportera une documentation complète sur la Société des Ateliers d'Arts chez Soi et vous indiquera en détail comment gagner de l'argent pendant vos heures de loisir. Elle vous sera envoyée sans engagement de votre part ; elle vous précisera en outre comment vous pouvez bénéficier de notre offre d'outillage et de fournitures gratuites. Ecrivez-nous immédiatement en remplissant le bon ci-dessus.

BON A DÉCOUPER

Société des Ateliers d'Art chez Soi.

14, rue La Condaminé — PARIS (17^e)

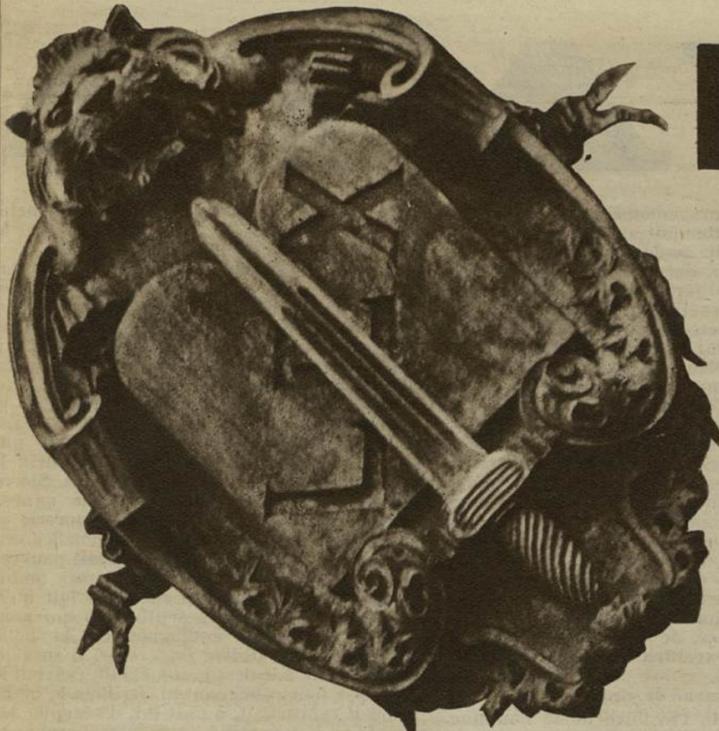
Envoyez-m'envoyer gratuitement sans engagement de ma part votre plaquette illustrée : Les travaux d'Art chez soi, ainsi que tous les renseignements sur l'offre spéciale de matériel gratuit que vous faites. Inklus 1 fr. 50 en timbres-poste pour l'affranchissement (Ecrivez votre nom très lisiblement, s. v. p.)

M

A. 15

Le Détective E. GODDEFROY
ex-Officier Judiciaire
8, rue Michel Zwaab - BRUXELLES

Appartement meublé 2 pièces, entrée, cuisine, Salle de bains, Penderie. Eau courante chaude et froide. Le tout entièrement neuf. Pour prendre rendez-vous, téléphoner à LITRE 89-77



LE 13^{ÈME} JURÉ

REGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Chacun de nos lecteurs, considéré comme 13^e juré, est invité à faire connaître son avis, d'après un questionnaire précis, soumis à la fin de chacun des 13 comptes rendus d'audience, qui se succéderont pendant 13 semaines.

ARTICLE 2. — La majorité des réponses déterminera le verdict. Les gagnants seront ceux des concurrents dont la réponse fera partie de la majorité.

ARTICLE 3. — Pour départager les ex æquo, les concurrents devront répondre aux questions suivantes:

1^o Quel sera, dans l'ordre de préférence de nos lecteurs, et d'après le questionnaire, la liste type des verdicts rendus.
2^o Quel sera l'écart de voix entre le verdict de la majorité et celui qui se trouvera en second sur la liste type.

ARTICLE 4. — Les lecteurs ont huit jours pleins pour nous faire parvenir leur réponse, après la publication de chaque procès. C'est-à-dire que les enveloppes contenant les réponses au procès n° 1 (4 septembre 1930) devront nous être parvenues, au plus tard, vendredi 12 septembre 1930 avant minuit. Les lettres reçues après ce délai seront détruites purement et simplement.

Exception sera faite pour les réponses de nos lecteurs de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) et de l'étranger, qui peuvent expédier leurs lettres jusqu'au vendredi 12 septembre 1930 avant minuit. Le timbre à date de la poste servira de contrôle.

Les enveloppes, affranchies convenablement, devront être adressées à la Direction du journal "DÉTECTIVE", 35, rue Madame, Paris (VI^e), porter la mention CONCOURS DU 13^e JURÉ N° 1, et renfermer le bon du concours correspondant qu'il suffit de découper à l'angle inférieur droit de cette page. Seuls, les abonnés peuvent remplir le bon par la dernière bande du numéro correspondant.

ARTICLE 5. — Chaque lecteur n'a le droit d'envoyer qu'une seule solution par procès. Il est bien entendu, toutefois, que chaque membre d'une même famille a le droit d'envoyer sa propre solution.

ARTICLE 6. — Chaque procès forme un concours complet. Il s'agit donc de 13 concours distincts dotés de 25 prix chaque semaine et totalisant chacun: **3.000 francs en espèces.**

CONCOURS GÉNÉRAL

ARTICLE PREMIER. — Entre les participants aux Concours hebdomadaires du 13^e juré, il est institué un Concours général.

ARTICLE 2. — Le classement de ce Concours Général sera établi par la totalisation des points obtenus par chaque concurrent classé parmi les 25 premiers de chacun des concours hebdomadaires.

ARTICLE 3. — Le Concours Général du 13^e juré est doté des prix en espèces ci-après:
1^{er} Prix : 10.000 fr. - 2^e Prix : 5.000 fr. - 3^e Prix : 3.000 fr. - 4^e Prix : 2.000 fr.

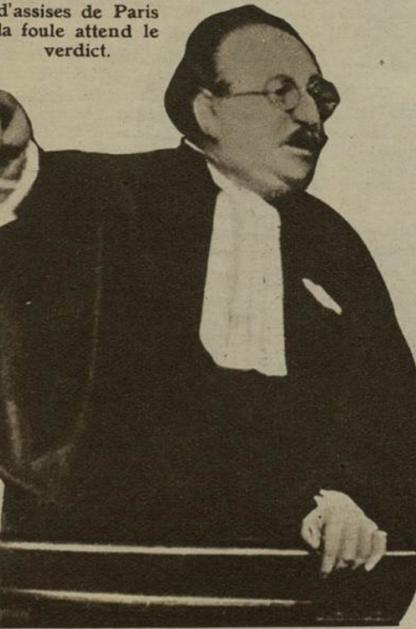
ARTICLE 4. — Tout participant au Concours hebdomadaire et du Concours Général accepte d'avance et sans réserve tous les termes des deux règlements ci-dessus.

GRAND CONCOURS HEBDOMADAIRE

60.000 FRANCS DE PRIX EN ESPÈCES



Devant la cour d'assises de Paris la foule attend le verdict.



M^e Moro-Giafferi, d'une voix éclatante...

Le procès se jugeait aux assises de la Seine avait attiré une grande affluence. N'allait-on pas voir juger Michel Tournal, le grand parfumeur, un des rois du négoce parisien, accusé d'un crime.

Michel Tournal était un de ces hommes dont les noms sont promis à une certaine forme d'immortalité, comme Gibus, parce qu'ils ont régenté la mode. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'on fût venus si nombreux pour voir comparaître, dans le même box que les assassins vulgaires, un homme qui, peu de temps auparavant, régnait sur la richesse et faisait figure de roi marchand. Comment avait-il supporté la prison? Manifestait-il de la morgue ou de l'humilité? Et quelle serait sa réaction lorsqu'il apercevrait, non loin de ses juges, l'être qui l'avait conduit au meurtre, celle pour qui il avait tué, sa femme, la mère de ses enfants...

Un huissier clama d'une voix éraillée le cri qu'il pousse depuis vingt ans.

— Messieurs, la cour!
Le président avait posé sa toque devant lui et jouait avec ses dossiers, comme indifférent. Mais il ne fallait pas s'y méprendre. Bien que M. Bacquart fût rompu à l'exercice de la magistrature depuis une trentaine d'années l'instant était pour lui aussi solennel. Tous les regards, et le sien, étaient dirigés sur la petite porte haute, où s'encadrèrent tant de figures tristement illustres. Les gonds grinçèrent. Michel Tournal entra et se passa la main sur les yeux comme aveuglé.

Que vit-il de cette foule où se trouvait tout ce qu'il avait aimé et tout ce qu'il avait méprisé, cet accusé dont on avait déjà pesé l'existence aux balances de la médisance et de l'envie? La désespérance des vaincus fit vaciller son regard. Il le posa presque malgré lui sur un banc que le sien dominait et d'où un vieil homme et une femme fixaient sur lui un regard impitoyable. C'étaient Mme et M. Farge qui découvraient l'assassin de leur fils. Ils étaient en deuil. Mme Farge machonna un sanglot.

Un brouhaha naquit que le président réprima, puis sans se départir de son impassibilité apparente, M. Bacquart procéda à l'interrogatoire d'usage.

— Votre nom? Votre âge? Cinquante-quatre ans. C'est bien. Profession? Vous pouvez vous asseoir. Greffier donnez lecture de l'acte d'accusation.

Pendant toute cette lecture, faite d'une voix pâteuse, Michel Tournal demeura affaissé, se dérobant à la curiosité.

On rappela comment il avait épousé dix ans plus tôt la jolie Hélène Manant, son employée, déjà mariée. Il l'avait fait divorcer pour réaliser leur union.

Michel Tournal avait pour lui sa richesse et son prestige, mais il n'avait plus ni la jeunesse, ni le charme des conquérants. Un amant, Henri Farge, lui avait facilement, presque sans combat, ravi son bonheur. La belle madame Tournal avait redoublé d'attention pour son mari, tandis que, chaque jour, elle allait retrouver son amant, dans une villa de Chennevières, en Seine-et-Marne.

Les preuves formelles de l'amour extra-conjugal de Mme Tournal furent apportées au mari par une agence de police privée.

De cette conviction le drame était né. On avait vu M. Tournal, quelques jours après que lui avaient été apportées les révélations qu'il avait exigées, prendre la route de Chennevières. Il emmenait avec lui des témoins, de vieux employés, de vieux amis, quelques-uns anciens compagnons de besogne de la reine déchu. Il allait surprendre les amants...

— Michel Tournal, n'avez-vous rien à dire? reprit le président.

— Je regrette la mort de Farge, murmura-t-il entre deux sanglots.

On procéda ensuite à l'appel des témoins. Mme Tournal, malade, fut excusée par la cour et par les parties civiles; lorsqu'on prononça son nom, un murmure de réprobation monta de la salle, si net, si perceptible, que le président Bacquart menaça le public d'expulsion.

Mais la voix du président s'éleva de nouveau. Le roi assassin était sommé de se défendre. Il se leva. Il paraissait affreusement voûté, tandis que d'une voix sourde il racontait son mariage, son bonheur brisé, puis sa jalousie, puis sa colère.

— M. Tournal. — Ils me regardaient comme un importun, comme si j'avais eu tort de les troubler... J'ai eu des mots sévères pour M. Farge. Il me semble que j'en avais le droit... J'ai fait sortir ma femme. Ensuite, j'ai seulement posé la main sur le bras de M. Farge... Il m'a menacé... Après... Je n'ai tué que parce que j'ai été frappé. Pensez à tout ce que je souffrais alors, de quelle trahison j'étais obsédé et combien je souffre encore...

I. Le mari outragé

Le Président. — Vous avez prétendu que M. Farge s'est moqué de vous et de votre souffrance? Comment vous a-t-il manifesté son sentiment? Est-ce seulement, comme l'affirment les témoins par un sourire ironique.

M. Tournal. — Cela n'a duré que quarante secondes...

Le Président. — Est-ce pour vous défendre que vous avez tiré? Cela est douteux. Au commissariat de police, après le drame, Madame Tournal s'approchant de vous, vous a questionné.

— Pourquoi as-tu fait cela?

Et vous lui avez répondu:

— Tu sais qu'il était très fort. J'avais peur.

Alors j'ai tiré...

M. Tournal. — Je ne me souviens plus. On dit n'importe quoi dans ces moments-là...

Le Président. — D'ailleurs pourquoi aviez-vous plus spécialement un revolver ce jour-là? Vous avez dit au commissaire:

— J'étais armé pour le cas où M. Farge m'attaquerait.

M. Tournal. — Je portais très souvent un revolver sur moi. On a allé ma pensée...

M. Tournal avait-il raison d'invoquer la légitime défense? On éclaira le jury sur ce point, en lui faisant entendre les témoins du drame. L'un de ceux-ci, M. Noir, un de ceux qui avaient accompagné M. Tournal à Chennevières raconta que l'attitude de M. Farge avait été une des causes déterminantes de la tragédie.

M. Noir. — On ne peut pas expliquer la blessure que M. Tournal porte à l'épaule par le fait qu'il a enfoncé la porte. En effet, la porte ne résista guère et elle fut facilement ouverte. Nous entrâmes. M. Farge demeura silencieux. M. Tournal est entré en discussion avec sa femme. Moi, j'ai saisi M. Farge par les deux mains et je l'ai supplié: «Allez-vous-en, laissez M. et Mme Tournal s'expliquer». Il a refusé de sortir. C'est tout ce que j'ai vu.

La même question revient, M. Tournal était-il ou non en état de légitime défense? Le cinquième juré traduisit cet état d'esprit en demandant:

— M. Noir, en acceptant d'accompagner M. Tournal avait-il pris la précaution de fouiller l'accusé?

M. Noir. — Cette précaution m'a paru inutile, M. Tournal m'ayant affirmé qu'il n'était pas armé.

On eut la sensation que la réponse était grave pour l'accusé.

Mme Barde, l'employée de M. Tournal qui fit partie de la petite troupe chargée de procéder au constat, fut mise à son tour sur la sellette.

Le Président. — Avez-vous vu M. Farge porter un coup à M. Tournal?

Le témoin. — Sans aucun doute.

M^e Moro-Giafferi avocat de la partie civile, (d'une voix éclatante). — Il ne s'agit pas Madame, d'avoir ou non un doute. Je vous demande, sous la foi du serment, si vous avez vu ou non le coup?

Mme Barde. — Je ne l'ai pas vu, mais...

M^e de Moro-Giafferi (interrompant le témoin); — Je vous remercie!

Mme Camus, qui vaquait aux soins domestiques, dans la villa de Chennevières, vient déclarer enfin, que lorsque M. Tournal eut enfoncé la porte, elle n'a pas vu M. Farge le frapper.

Le Président. — Mais il avait les bras levés.

Mme Camus. — Il tendait les bras en avant comme pour se protéger, mais je ne l'ai pas vu frapper M. Tournal. Il ne l'a pas davantage provoqué ou injurié...

Le Président. — Vous êtes bien certaine de ce que vous dites? Vous rendez-vous compte de la gravité de ce que vous soutenez à la barre?

Le Docteur Paul, arbitre habituel et souriant des grands procès, témoigna ensuite.

Docteur Paul. — J'ai examiné M. Tournal. La contusion qu'il portait à l'épaule ne provenait certainement pas de l'enfoncement d'une porte. Il n'est pas impossible qu'elle ait été provoquée par un coup de poing.

L'accusation

C'en était fait. La préparation du verdict commença. La voix de M^e de Moro-Giafferi s'éleva,

tonnante. Le grand avocat réfutait les excuses invoquées par Tournal et notamment ce qu'il appelait le « faux argument du coup de poing ».

— Tournal, s'écria-t-il, vous n'avez pas été celui qui tue dans l'ivresse de la fureur. Vous avez calculé. Vous avez attendu. Vous avez tué celui qui ne pouvait plus se mettre en garde, en reculant...

Il reprit, solennel:

— D'ailleurs, avez-vous le droit de jouer les justiciers?

Et narquoisement, il évoqua toutes les idylles anciennes du roi-marchand. Les amours cyniques du parfumeur avec ses employées mariées, de celui qui s'était cru tout permis, parce qu'il était riche, quand cela avait fait son affaire.

— Le larron d'honneur, conclut-il, c'est vous qui l'avez été!

Non moins sévère, mais plus glacial, Monsieur l'avocat général Gaudel examina la question de la préméditation.

— Elle ne fait aucun doute, dit-il. Tournal s'est armé pour tuer. Il avait pris froidement sa résolution et dans la crainte d'une riposte de son rival, il a pris la précaution de venir à la villa de Chennevières en compagnie d'un ami sûr et dont la sollicitude imprudente mérite ici un blâme public.

— Paris est une jungle — continue l'avocat-général — chaque jour, on se tue dans la ville; cinquante-deux drames passionnels depuis le début de l'année... C'est trop... Cet homme riche a tué, non parce qu'il s'est cru en état de légitime défense — on ne peut sérieusement le soutenir — mais dans l'exaspération de son orgueil de mâle: la loi lui donnait le droit de divorcer, il s'est arrogé celui d'être un assassin.

Il faut, Messieurs les jurés, mettre un terme à cette barbarie sanglante, un acquittement de plus serait un encouragement légal aux meurtres de demain. Votre responsabilité est directe. Songez-y. Je ne m'oppose pas aux circonstances atténuantes, mais je requiers de vous, au nom de la Société, la condamnation nécessaire...

La défense

Tous les yeux se fixèrent sur l'accusé, quand M^e Paul Boncour se leva pour présenter sa défense. Il semblait que Tournal reprenait courage. Mais qu'allait-il advenir?

M^e Paul Boncour. — M. Tournal ne se pose pas en justicier, ou bien je ne serais pas à cette barre pour le défendre. Je ne voudrais pas plaider le droit du mari à tuer et la propriété de l'amour.

Tournal a agi dans un instant de folie sous l'influence de circonstances qui vont être analysées.

Et puis l'accusé n'a-t-il pas été préparé savamment à agir dans l'oubli complet du contrôle de soi?

Le défenseur flétrit tous ceux qui, par fausse amitié ou par lucre, exploitèrent l'infortune du riche parfumeur et l'aiguillèrent vers le crime. Leur responsabilité n'est-elle pas plus grande. Ce sont eux qui firent du riche industriel le forcené au bras armé.

M^e Paul Boncour en arrive à la scène tragique. Il décrit l'aspect de la chambre de la villa de Chennevières, « cette chambre dont le décor fut pour l'accusé la dernière provocation ». Il montre le mari bafoué perdant tout son sang-froid devant la trahison flagrante de celle qu'il aime, qu'il adore.

M^e Paul Boncour. — Le revolver indique-t-il la préméditation? Non, il est démontré qu'il a été acheté longtemps avant le drame et que M. Tournal le portait fréquemment sur lui. Ses intimes l'ont dit. M. Tournal s'est cru menacé, en état de légitime défense. C'est un pauvre homme. Il mérite la pitié des jurés. Son calvaire fut atroce.

Le Président. — Tournal, qu'avez-vous à dire? L'accusé penché vers ses juges, murmura, comme absent:

— Je vous demande pardon de ce que j'ai fait. Ma vie est brisée. Je vous demande d'avoir pitié de moi.

Et les Jurés se retirèrent dans la chambre des délibérations.

Jean FOUQUIER.

13^{me} Juré, quel est ton verdict?...

- I. L'acquittement?
- II. Les travaux forcés à temps?
- III. Les travaux forcés à perpétuité?
- IV. La mort?

Lire Jeudi 25 Septembre le résultat du concours N° 1 et la liste des gagnants.

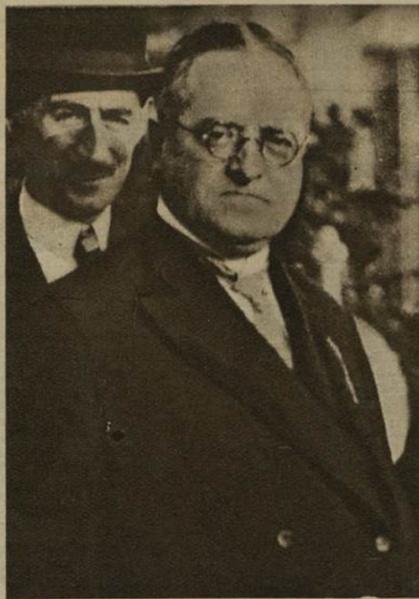
LE TREIZIÈME JURÉ
BON N° 1

Dunkerque (De notre envoyé spécial).

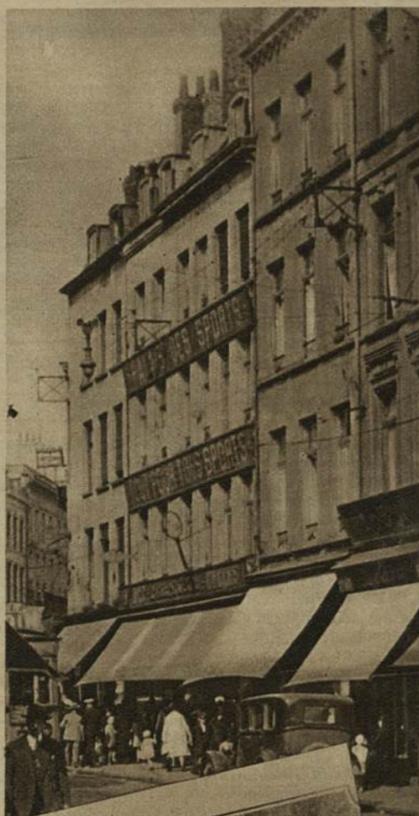
Je m'arrêtai devant l'armurerie. C'est une des plus riches de la ville. L'écran d'un store y accumulait une ombre douce. Les armes étaient au repos. Une sorte d'angoisse naît toujours de l'alignement des canons d'acier, mais en les protégeant contre la lumière, on leur avait ôté un peu de leur caractère menaçant...

Je regardai à travers la vitre. Par delà la forêt de métal bruni, j'aperçus deux silhouettes blanches, entre lesquelles s'interposa bientôt la silhouette d'un enfant. L'homme était debout à son comptoir. C'était un homme de petite taille très mince, tout en os : on me fit remarquer ses yeux veinés de bleu, enfoncés dans leurs orbites; ils auraient pu me paraître étranges si je n'avais été habitué aux athlètes de music-hall et de cirque. L'obligation de raidir leurs muscles et de tendre leur pensée, afin qu'ils soient bien maîtres de leurs réflexes pendant les exercices périlleux, leur donne un regard dur et souvent impressionnant. La femme vêtue de blanc, elle aussi, était assise en face de l'homme. Elle caressait l'enfant. Ils paraissaient sans inquiétude.

Devant la vitre, comme moi, les gens de la ville quand ils passaient, s'arrêtaient épiant le mystère. Ils regardaient la boutique avec étonnement, se demandant s'il était vraiment possible que le Diable, grand maître des empoisonneurs et des criminels eût choisi un établissement aussi bien agencé pour en faire une succursale. Ils regardaient les silhouettes blanches, comme s'il leur avait été donné de découvrir la nature des liens qui les unissaient et comme si ces liens avaient été tachés de sang et de poison. On ne devait pas considérer avec plus d'effroi jadis ceux qui ayant fondé leurs vies sur le maléfice et le crime étaient promis au bûcher. Ainsi en était-il des armuriers Leprince à Dunkerque, où la mer apporte cependant l'aventure des cinq continents et dont le mouvement passionné est plus poignant que tous les drames et tous les mystères. Le monde représenté par vingt journalistes anglais, américains, français, était aux écoutes rue Alexandre-III et la ville hallucinée leur ap-



Le commissaire de police Jeammet, chargé de l'enquête.



Ci-contre, à droite : l'armurerie Leprince.

Ci-contre, à gauche : Leprince dans sa tenue d'acrobate de cirque.

Ci-dessous, à droite : le prospectus-réclame "Edwige and Partner", alias Bailliez.



FATIA

portait les rumeurs, comme à un confessionnal. L'univers attendait aux portes...

On me fit voir au-dessus d'une panoplie un portrait, celui du premier mari de Mme Leprince, M. Bailliez, sous lequel se tenaient ceux dont on surveillait les mouvements. La panoplie avait été préparée par un autre homme, M. Storm, mort depuis le 9 août. On me redisait ces deux noms, en appuyant sur les syllabes comme pour leur donner un sens tragique. C'étaient les deux maîtres de l'enigme, deux morts.

J'entrai et d'autres avec moi. M. Leprince nous salua et nous lui rendîmes son salut. Il se dandinait en marchant comme un danseur, comme au temps où sous le nom d'Imperator, il venait remercier la foule. Je regardais cet homme que la fatalité courbe sous sa dure main de fer, qu'il soit l'objet de la vengeance des dieux ou qu'on ait fait peser sur lui une accusation atroce et fautive. Il demeurait calme et sa femme, l'ancienne clownesse Edwige, de la compagnie Edwige and Partner's, excentrics musicaux, demeurait calme aussi.

Amour de cirque

On me raconta l'histoire de la boutique. J'y cherchais, sans pouvoir la trouver tout d'abord, une explication de l'affaire mystérieuse. Cette boutique a été aménagée, il y a une vingtaine d'années par un armurier excellent, M. Carpentier, mort depuis deux mois, et qui a été expert-juré près le tribunal de Dunkerque. M. Carpentier y avait vécu quatorze ans, puis il avait pensé à la vendre, pour se retirer à Malo-les-Bains et y créer une pension de famille "les Cyclamens". En 1923, M. Leprince devint son successeur... et, comme on dit, continua son commerce...

La prise de possession du bel arsenal avait été un grand événement pour la famille Leprince, de Dunkerque. Mme Leprince, mère, avait avancé l'argent. Sa joie avait été immense. Son fils, son enfant terrible, acceptait enfin de mettre un terme à une existence vagabonde. Il prenait pignon sur rue...

Au lendemain de la guerre, en effet, M. Leprince, l'actuel possesseur de la boutique, au lieu de devenir pharmacien ou opticien comme ses frères, avait abandonné la profession paisible d'aide pharmacien, pour les jeux du cirque. Cela avait provoqué à Dunkerque une manière de scandale. M. Leprince avait reçu une éducation excellente chez les pères et il était apparenté à de riches familles du pays. Ce qu'on admirait en lui, tandis que sportif habile, il brillait dans les clubs, on le réprouvait lorsqu'il devint l'athlète Imperator. Insouciant des commentaires le jeune homme qui abordait sa vingtième année, parcourut la France et l'Europe, moissonnant les succès. Il y gagna, ce qui ne s'achète ni avec les applaudissements ni avec les pièces d'or, un amour profond, qui modifia sa conception de l'existence.

Imperator en parcourant les cirques et les théâtres avait fait la connaissance des clowns musicaux, un instant réputés, les Edwige and Partner's, qui, comme lui, vivaient l'existence aventureuse et fantasque des baladins. Edwige and Partner's était le surnom de deux modestes enfants de la balle, Mme et M. Bailliez. Est-ce parce qu'il devint amoureux d'Edwige que l'athlète Imperator se lia d'amitié avec son compère l'excentrique, ou bien la sympathie que le partenaire d'Edwige éprouva à l'égard de l'Imperator, fut-elle la cause de l'amour qui bouleversa le cœur de l'athlète? Quoi qu'il en soit, un sentiment naquit entre les trois fantaisistes, que renforcèrent les succès et les vicissitudes inhérentes à une profession qui est à la fois admirée et méprisée. Lorsque Imperator, abandonnant son peplum doré et son masque de fard, redevint M. Leprince et se procura d'une patente, il pensa tout naturellement à associer à sa réussite ses compagnons d'aventure.

Du clown il fit un armurier. La belle Edwige devait veiller au bien-être de la nouvelle communauté...

Un excellent spécialiste M. Storm, qui avait été un des auxiliaires les plus précieux de M. Carpentier, constituait l'élément principal du personnel technique de l'armurerie. Et l'armurier Leprince ouvrit ses volets. La firme Carpentier, — Leprince successeur, — allait connaître un nouvel essor...

Est-il vrai que l'envie et l'amour alourdirent l'atmosphère dans l'impressionnant arsenal? On exalta les dissentiments qui s'élevèrent entre M. Leprince et son principal ouvrier M. Storm. On plaignait M. Storm d'avoir coopéré pendant quatorze années de son existence à l'essor de l'armurerie et de ne pas avoir pas recueilli le bénéfice, en devenant patron à son tour. Il était pauvre: il se laissait plaindre. Peut-être ses ambitions déçues s'accrurent-elles, du fait qu'il devina rapidement les sentiments qui gonflaient les cœurs conjugués de la belle Edwige et de l'athlète Imperator. Il surveillait leur jeu, par-dessus son établi, croyant le percer à jour, plaignant M. Bailliez le mari, à qui il reprochait, à part lui, d'accepter les bienfaits d'une amitié, sans en rechercher la cause. Il avait l'esprit rempli par le rêve qui s'échangeait, peut-être en fraude, par-dessus le dos de son compagnon, lorsque ce mur vivant s'abattit.

La mort du clown

Cela se passa le 3 février 1924. Un matin, comme il avait pris toutes ses dispositions pour aller à la chasse, M. Bailliez dit à sa femme:

— Avec ces cambrieurs on ne sait jamais. Je vais armer un revolver...

Il prit l'arme: un superbe browning à long canon basculant, modèle de 1874 à 12 millimètres. On entendit une détonation. M. Bailliez qui était debout, chancela. L'ex-proprétaire de l'armurerie, Mme Carpentier, accourut. L'atelier était fermé à clef.

— Ouvrez ! cria-t-elle. Que se passe-t-il ?

M. Leprince lui ouvrit la porte. Elle vit le cadavre sur le plancher...

— Il s'est tué en nettoyant un revolver dit Leprince...

La médisance ou la calomnie, ces véhicules de la vengeance de dieux, entrèrent en même temps que la mort dans la maison de l'athlète. On raconta que Mme Bailliez n'avait pleuré que devant les policiers, comme pour les attendrir. Puis, quand des habitants eurent été témoins de ses larmes on leur donna une autre cause. M. Storm, ouvrier, était absent, ayant été retenu à Paris au chevet de sa mère malade. Mme Storm, venue aux nouvelles, raconta que Mme Bailliez tout éplorée, lui avait fait une confidence redoutable.

— Vous avez été saisie d'un coup pareil, aurait murmuré Mme Storm. Ce pauvre Bailliez ne vous a-t-il rien dit avant de mourir ?

— Si, aurait répondu Edwige. Il m'a dit: « Mon loup, mon loup, qu'est-ce que tu m'as fait ? »

A ce moment M. Leprince serait entré et l'aurait réprimandée.

— Mais qu'est-ce que tu racontes-là ? Elle perd la tête !... »

Ces propos, qu'ils soient véridiques ou mensongers, ne furent pas rapportés sur l'heure aux policiers. Ceux-ci ne furent pas prévenus davantage des commentaires qu'éveilla dans l'esprit de M. Carpentier, la mort de l'ancien clown. Mme Storm a également raconté la scène. Elle se serait rendue chez M. Carpentier, qui habitait alors la maison de M. Leprince, et ceux-ci l'auraient accueillie en lui manifestant leur inquiétude...

— Emma, aurait dit l'expert-juré, que penses-tu de ce coup-là ?

— C'est bizarre, aurait répondu Mme Storm.

L'exhumation de Storm au cimetière de Dunkerque. — A droite : Mme Storm donne des explications au commissaire.

Après l'exhumation

LITÉ

M. Marcel Carpentier fils, aujourd'hui chef des chœurs à l'Opéra, aurait murmuré :

— Maman, tu devrais causer!

M. Carpentier qui venait de céder son bail aurait interrompu son fils.

— Mais, Marcel, et notre fonds de commerce, donc!

Les policiers n'eurent pas connaissance de ces propos, pas plus qu'ils n'eurent connaissance de ce que M. Marcel Carpentier a affirmé depuis. Lorsqu'il eut examiné le revolver basculé et vide qui se trouvait près du corps de M. Bailliez, il murmura :

— Il est impossible qu'il soit arrivé un accident avec le revolver. Ce doit être un suicide... ou autre chose.

M. Leprince aurait « ricané ». Le jeune homme poussant son examen plus avant aurait constaté que le gilet de M. Bailliez ne portait aucune trace de déflagration. Il s'étonna en outre d'avoir trouvé le revolver ouvert basculé. « Un homme qui vient de recevoir une balle au cœur, n'a pas la force de faire basculer une arme de cette sorte, pensa-t-il. Qui donc après l'accident a pu ouvrir l'arme et éjecter les balles qui s'y trouvaient? Et pourquoi? »

Une enquête eut lieu néanmoins. Elle n'aboutit pas. Les policiers s'étonnèrent de bien des choses mais leur étonnement n'eut aucune suite.

Le martyr de M. Storm

Le calme était revenu dans la maison de l'athlète. Et le martyr d'un brave homme avait commencé...

M. Storm nourrissait une grande affection pour M. Bailliez. Lorsque, revenant de Paris, il avait appris la mort de son ami, son étonnement avait été immense. Comment l'accident avait-il été possible... Il avait exigé qu'on lui montrât le revolver.

— C'est avec celui-ci qu'il s'est tué en le nettoyant, lui avait dit son patron.

— Ce n'est pas vrai! avait grondé l'ouvrier; ce revolver je l'avais nettoyé jeudi!... L'entretien ayant pris fin, M. Storm, rentré chez lui, avait dit à sa femme.

— C'est lui ou elle qui l'a tué!...

Et la peur l'habita. Il en savait trop. N'allait-il pas subir un jour ou l'autre la colère de ceux qu'il haïssait et avec qui les nécessités de l'existence le mettaient en contact permanent.

Des propos auxquels il n'avait pas prêté attention lui revenaient en mémoire. Il se souvenait que Bailliez lui avait manifesté à plusieurs reprises la terreur qu'il avait d'être empoisonné. Un soir il avait trouvé son potage particulièrement aigre. Il avait réussi à goûter à la soupe de ses compagnons. Elle n'avait pas le même goût. Il avait tempêté, menaçant d'aller se plaindre à la police. Sa femme lui avait enlevé son potage et l'avait jeté. Mais M. Bailliez n'avait rien abandonné de ses soupçons...

La crainte du poison entra dans la vie de M. Storm. Ce qui donnait un aliment à ses appréhensions, c'est que M. Leprince ancien aide pharmacien était apparenté à d'autres pharmaciens... En outre, il souffrait depuis vingt ans de l'estomac. Pour calmer les violentes douleurs qu'il éprouvait, il absorbait des médicaments à hautes doses. Il lui arriva de se faire préparer des infusions à l'armurerie et de continuer à souffrir. L'obsession grandit. Tout ce qui lui était servi par M. Leprince et sa femme devint dans son esprit du poison. Quand il lui arrivait d'être par eux invité à dîner, il voyait de l'acide oxalique dans le potage à l'oseille. Un jour, comme il se trouvait mal, il demanda de l'eau et la rejeta, car il avait cru voir une poudre blanchâtre mélangée au liquide. Cette poudre blanche, la rechercha, en trouva, la fit analyser par M. Magd, ancien pharmacien à Dunkerque, actuellement installé à Toulouse. La quantité

était insuffisante pour qu'un examen fût possible. « Il s'agit peut-être d'arsenic, » répondit le pharmacien. Les craintes de M. Storm prirent une forme aiguë. Ses appréhensions devinrent des certitudes. Il se laissa entraîner jusqu'à faire un prélèvement de bière, dans un verre que son patron lui servit et qu'il avait vidé sans le boire. Rentré chez lui il fit une expérience. Il déposa son échantillon sur une plaque de fer et le lendemain il eut l'impression que le fer avait été entamé!... Désormais, il n'absorba rien à l'armurerie, qui n'eût été préparé par la domestique, Mlle Bashaart en qui il avait confiance...

La terreur qui le martyrisait gagna sa femme, et leurs nuits furent peuplées de cauchemars... L'armurerie leur apparut comme une officine d'empoisonneurs. Leur effroi impressionna si fort leurs amis qu'ils conseillèrent à M. Storm de quitter la ville. Il entra en effet en pourparlers avec un armurier d'Amiens, à qui sa réputation était parvenue, mais il ne donna pas suite à son projet, pour des raisons de famille, car son père le retint et il craignit en outre de perdre le bénéfice d'une clientèle personnelle qui augmentait ses profits...

Cela dura huit ans... Puis M. Storm mourut...

Le maître de l'énigme

Il mourut le neuf août dernier. Tragique mort, dont Mme Storm m'a fait un récit, dans sa maison désolée.

— Il tomba malade le cinq août. La veille, un lundi, il était rentré à la maison, vers sept heures, comme d'habitude. Il ne souffrait pas. Son dîner fut léger et ne pouvait lui faire du mal: des fruits cuits et des pâtes. Nous partîmes ensuite, lui, mon fils et moi, pour Malo-les-Bains. Abel était gai. Nous fîmes la route en fredonnant des chansons...

« Nous rentrâmes vers dix heures. Il s'assoupit. Vers deux heures du matin je fus réveillée par des cris. Storm se plaignait d'avoir le ventre et l'estomac incendiés. Il se tordait sur son lit, éprouvant de si grandes douleurs, que rien ne pouvait le calmer.

« Son martyr dura quatre jours et quatre nuits. La morphine qu'on lui injecta ne lui apporta aucun adoucissement, même passager. Il expira le samedi à cinq heures du matin, non sans avoir recommandé de le venger, car il emportait avec lui la certitude d'avoir été empoisonné ».

Sous la photographie du défunt, Mme Storm répéta la dernière confidence:

— Il nous a dit: « Vengez-moi!... » Je le vengerai. J'ai déposé une plainte contre les empoisonneurs. Monsieur, me fera-t-on justice!..

Elle nous fit revivre l'agonie. S'il faut l'en croire la gorge du moribond était noirâtre. Le médecin qu'elle avait appelé, le docteur Pierre Breynalt, trouvant le cas suspect, avait eu recours à l'assistance d'un confrère. Elle leur avait fait part de ses craintes, mais ils diagnostiquèrent des coliques hépatiques. Mme Storm, s'inclinant devant leur compétence, se tut. Elle garda la même attitude devant le médecin de l'état civil, M. Huyghe, qui, sans avoir examiné le cadavre, se rallia au diagnostic de la Faculté. M. Storm fut enterré et sa veuve sacrifia toutes ses économies pour lui faire élever un tombeau. Ces opérations étant accomplies elle s'interrogea pour savoir si elle avait fait tout son devoir. La réponse fut négative. Alors elle écrivit au procureur de la République, anonymement, par terreur des représailles.

On vint la voir. Elle précisa ses présomptions. Elle rappela aux policiers, le drame oublié de l'armurerie. Elle y joignit une lettre dénonciatrice du mort, un libellé que Storm, deux ans auparavant avait adressé à ses patrons, pour leur

faire savoir qu'il se proposait d'abandonner leur service et dans lequel il les accusait du meurtre de l'ancien clown.

J'ai laissé Mme Storm. Dehors les crieurs annonçaient les journaux. L'affaire occupait toute la ville...

L'autopsie

On se répétait les opérations de la machine à faire surgir la vérité. La mort de M. Storm n'était devenue qu'un incident dans ce qu'on appelait déjà le drame de la maison de l'athlète. On recherchait les causes véritables de l'accident de M. Bailliez. Un commissaire de police avait interrogé les témoins de l'époque, Mme veuve Carpentier, sans leur indiquer le motif exact de leur comparution. Il avait constitué un dossier. Il avait fait les confrontations d'usage. M. Leprince et sa femme avaient protesté de leur innocence. Ils avaient accusé le propriétaire de la pension de famille, les « Cyclamens » d'être animée par un sentiment de vengeance. Elle leur gardait rancune, disaient-ils, d'avoir perdu un procès commercial qu'ils lui avaient intenté et qui la mettait dans l'obligation de leur verser soixante mille francs. On les avait interrogés au palais de justice, en présence du juge d'instruction, pendant une nuit et ils n'avaient retrouvé leur liberté qu'au matin. On avait perquisitionné à leur domicile. On y avait saisi de la camomille, cette camomille que M. Storm avait cru empoisonnée... On avait enfin décidé après de nombreux retards de procéder à l'exhumation du cadavre de M. Storm et à l'autopsie.

Les médecins constatèrent tout d'abord que les organes ne décelaient aucune lésion d'ordre pathologique, démontrant ainsi que la mort de M. Storm n'a été provoquée ni par des coliques hépatiques, ni par un ulcère, ni par un cancer. Quelle était donc la cause du décès? Pour s'en assurer ils firent des prélèvements sur le cadavre: le cerveau, la moelle, les viscères, une touffe de cheveux et un fragment de fémur. Ainsi dans quelques semaines sauront-ils si M. Storm a été empoisonné par de l'arsenic...

Dans leur boutique de la rue Alexandre-III, M. et Mme Leprince attendent eux aussi, impatientement, le jour décisif. Ils ont réclamé l'autopsie. Ils en attendent la justification de leur innocence. Ils ne redoutent rien, affirment-ils, le verdict des maîtres de l'énigme, pas plus celui de M. Storm, que celui de M. Bailliez. Autour d'eux dans la ville hallucinée les passions sont déchainées.

N'est-ce pas parce que leur amour est né, mystérieusement dans les coulisses du cirque, qu'une fatalité les entraîne, peut-être malgré eux, à paraître dans un étrange mélodrame? Innocents, leur accorderait-on la paix?

M. LECOQ.

En haut : Mme veuve Carpentier. Ci-contre : l'apposition des scellés sur les bocaux contenant les viscères de Storm.

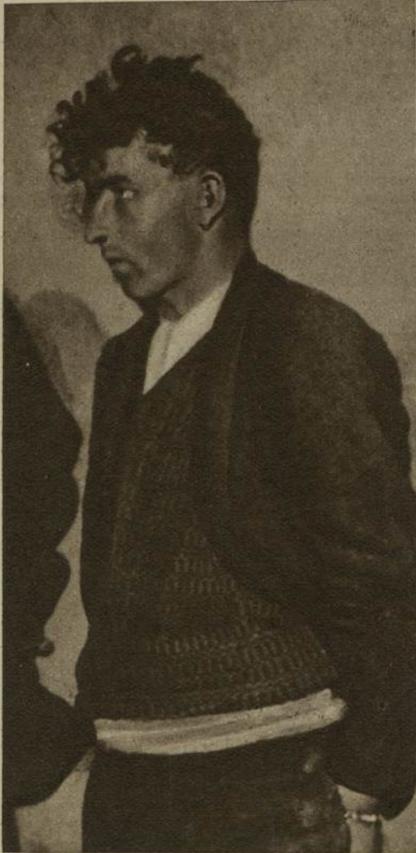


Exhumation, le corps de Storm est transporté au caveau, où a lieu l'autopsie.

(Photos Détective)

PETITES CAUSES

Une exécution capitale.



René Roos.

René Roos, condamné à mort pour avoir tué son camarade Henri Prudhomme et le gendarme Delattre, a été guillotiné le jeudi 21 septembre devant la porte de la prison de Beauvais. La dernière exécution capitale à Beauvais remontait au 19 décembre 1925; ce fut celle du Polonais Mackles.

Tentative de chantage

ARNOLD Schmidlin, qui se qualifie d'ingénieur-technicien, est un citoyen suisse, venu de Winterthur au printemps de 1930, pour chercher en France une situation. Il a 23 ans; il lui est arrivé toute une série de malheurs sentimentaux et judiciaires qui étaient évoqués, mardi dernier, à la 13^e chambre du Tribunal correctionnel de la Seine.

Procès « croustillant ». Dans le box, Arnold Schmidlin — mise soignée, visage net confiné le matin même au barbier de la Santé — attend son tour avec une inquiétude qui ne cherche pas à se dissimuler. Il est vrai que la 13^e chambre est mauvaise; la température brûlante et le président Breitling qui, en toutes saisons, ne brille pas par son indulgence, accentue encore ses rigueurs lorsque le baromètre monte...

Trois flagrants délits prestement expédiés et voici qu'Arnold Schmidlin doit s'expliquer sur la singulière histoire qui lui est reprochée. En une phrase, le président Breitling situe le procès :

« Vous êtes un individu qui ne manquez pas de toupet. Vous avez eu l'occasion de connaître dans une agence de voyages votre compatriote, M. Charles Veerli, chef de service. Vous avez eu avec lui des relations très intimes et vous avez ensuite essayé de le faire chanter. »

C'est tout et c'est clair. Arnold Schmidlin. — Je n'ai jamais eu l'idée de faire une tentative de chantage... Si j'ai demandé de l'argent, c'était uniquement pour obtenir une légitime réparation du mal que m'avait fait Veerli; j'ai voulu avoir un contrat...

Le président Breitling. — Ce sont des histoires!... La vérité est évidente. Vous avez eu de la chance d'avoir à faire à un juge d'instruction que ne connaissait pas l'allemand, mais pour votre malheur, aujourd'hui, vous tombez sur un président qui le lit couramment. Or, j'ai lu toutes les lettres que vous écriviez de Winterthur votre ami et complice Walter Schenkel... Ces lettres sont édifiantes; on y voit préparée, combinée toute l'opération de chantage que vous alliez exécuter contre Veerli : en un mot, vous avez tenté d'obtenir de celui-ci, sous la menace de révélations graves, une somme de 50.000 francs suisses, soit 250.000 francs français...

M^e de Zéliez assiste Arnold Schmidlin et on le sent prêt à une défense énergique.

M^e de Zéliez. — Les lettres auxquelles vous faites allusion, Monsieur le Président, ont été connues du juge; elles furent traduites et il est étrange que la traduction en ait disparu...

Décidément, l'affaire se corse; qui a supprimé du dossier la traduction des fameuses lettres? Le président fouille à nouveau les cotes; pas de lettres... Mystère qui ne sera jamais éclairci.

C'est que les lettres de Schenkel sont bien intéressantes; on ne possède pas, bien entendu, celles que Schmidlin lui envoyait à Winterthur, mais les réponses de Schenkel permettent de reconstituer l'ensemble de la correspondance échangée entre les deux amis.

Schenkel donnait à Arnold des directives, dont on peut apprécier la fermeté :

« Tu ne reculeras pas d'un pas dans tes prétentions... Tu réclameras, comme dédommagement, 50.000 francs suisses, qui te seront payés dans un délai déterminé et si tu ne peux obtenir satisfaction, je me déplaçerai moi-même; je le verrai (M. Veerli) à son bureau et je lui donnerai une dernière heure pour réfléchir... »

Voilà qui est net : la lettre fut saisie dans la poche de Schmidlin, le jour où il fut arrêté.

Il fut arrêté le 29 juillet, à la porte d'un restaurant, rue Lafayette. M. Veerli, excédé par les réclamations continuelles d'argent qui ne lui semblaient pas justifiées par le souvenir d'une nuit où l'amitié avait été poussée un peu loin, avait tendu un traquenard à Schmidlin. Il l'invita à déjeuner et fit placer à une table voisine, un de ses amis, M. Robert Kirchoff, interprète.

La conversation rapidement aborda la question financière. M. Kirchoff, qui ne vint pas à l'audience, pas plus que M. Veerli, dont on comprend la gêne, avait déclaré au juge d'instruction :

« ... M. Veerli me demanda de lui servir de témoin dans un restaurant de la rue Lafayette... J'étais placé tout près de lui; à la fin du repas, M. Veerli dit à Schmidlin : « Enfin, que voulez-vous ? » Je n'ai pas entendu la réponse de Schmidlin, mais M. Veerli a répété : « 50.000 francs français ou suisses ? » et Schmidlin a répondu : « suis-je ? » ; M. Veerli a repris : « Et quoi encore ? » »

Quelques minutes plus tard, la police ayant été avisée, deux inspecteurs « s'assuraient » de la personne d'Arnold, le jeune ingénieur-technicien, dont la technique de maître-chanteur est encore bien imparfaite. La lettre de Schenkel, qu'il avait eu l'imprudence de garder dans sa poche, confirmait la tentative d'extorsion de fonds et le témoignage de M. Kirchoff. Il était « fait ».

Au surplus, Arnold avait écrit à M. Veerli dans des termes tels que le chantage, si souvent difficile à établir, semblait ici tout à fait prouvé. Qu'on en juge par cet extrait épistolaire :

« ... Il est de ton intérêt de faire ton devoir. Si je vois ta bonne volonté, je te tends la main et j'essaie d'oublier le reste. Si, par contre, tu joues la comédie, cela ne nuira qu'à toi, et mon camarade, qu'à ce moment tu devrais apprendre à connaître, te rendrait visite à ton propre bureau. Il dépend de toi d'éviter du malheur, mais cela doit être réglé... »

Ce fut, hélas! pour Schmidlin, « réglé » d'une façon différente...

■ ■ ■

L'interrogatoire terminé, le président Breitling donne la parole à M^e de Zéliez. Mais un témoin était à la barre : M. Malgouyres, l'hôtelier chez qui logeait Arnold.

M. Malgouyres. — M. Schmidlin est mon locataire depuis qu'il est arrivé à Paris. C'est un monsieur très correct... Il m'a raconté tout ce qui s'était passé... Je lui ai conseillé d'avertir la police, mais il a eu le tort de ne pas m'écouter et de suivre les avis d'un de ses camarades qui lui conseillaient au contraire de demander de l'argent, à titre de réparation. Moi, je lui ai dit : « Monsieur Schmidlin, c'est très dangereux; M. Veerli vous emmènera en prison... Il ne faut pas prendre de l'argent... »

M. Schmidlin m'a dit encore qu'il voulait exiger de Veerli une lettre d'excuse pour tout ce que ce monsieur lui avait fait...

Mon impression est que M. Veerli a attiré M. Schmidlin dans un guet-apens...

M^e de Zéliez. — Il manque le principal témoin, la « victime », M. Veerli lui-même. Nous ne voulons pas être jugés.

Le président Breitling. — Votre client sera jugé tout de même; l'affaire est trop simple et la présence de M. Veerli n'ajoutera rien...

M^e de Zéliez (digne et courroucé). — Je me retire...

Et il s'éloigne, après avoir dit à son client, dans le box, d'en faire autant.

Le président. — Comme vous voudrez... Je retiens l'affaire...

M^e de Zéliez (revenant sur ses pas). — Eh! bien, nous restons. (Hilarité.)

Le pauvre Arnold ne comprend rien à ce manège d'aller-retour... Bref, M^e de Zéliez commence sa plaidoirie :

« Mon client est une innocente victime... L'autre, le plaignant, est un fourbe... C'est un homme masqué; s'il avait osé venir ici, je lui aurais arraché son masque... »

« Pour l'instant, comme vous êtes des magistrats sages, qui acceptez le Code et la jurisprudence, je vais vous lire des conclusions... »

Et M^e de Zéliez lit d'abondantes conclusions où le droit se mêle harmonieusement au fait...

De ce texte imposant, il convient d'extraire le récit de l'attentat commis par Veerli sur la personne du jeune helvète :

« Attendu que le sieur Veerli chercha et réussit à lier connaissance avec le jeune ingénieur-technicien, jeune homme touriste (sic), lui proposant sa « protection » et en plus accentua sa sympathie spéciale à son client et pour couronner le succès, tout en interprétant sa « sympathie » au cours de la route, Veerli lui proposa de visiter son appartement, son logement particulier : ici, la liqueur forte, cherry, whisky et vodka intoxiquèrent le jeune Schmidlin et l'endormirent complètement... »

« Attendu que le jeune Schmidlin ne se réveilla que sous le choc brutal, odieux à la fois et sodomique perpétré et accompli par le plaignant d'aujourd'hui... »

« Que Schmidlin, réfléchissant sur sa situation, déshonoré vis-à-vis de ses chefs et amis et surtout vis-à-vis de sa fiancée, Mlle X..., laquelle, en l'épousant, l'aurait établi dans une entreprise de 50.000 francs, accepta la transaction émanant de Veerli lui-même... etc... »

Les conclusions obtiennent un gros succès : M^e de Zéliez plaide que c'est Veerli qui proposa un arrangement pécuniaire...

Arnold Schmidlin est condamné à 2 ans de prison et 500 francs d'amende.

Sans doute, fera-t-il appel.

Jean MORIÈRES.

spido

Sécurité

Ce que les automobilistes apprécient le plus dans la Spido, c'est le sentiment d'absolue sécurité qu'elle donne. Quand on l'emploie, on sait qu'on n'a pas d'ennuis, pas de soucis, et que le moteur protégé par elle fonctionnera merveilleusement et sans à-coup.

C'est donc non seulement l'huile idéale pour les randonnées touristiques des vacances, mais aussi celle qui s'impose à tous ceux qui utilisent « commercialement » leur voiture : négociants, industriels, voyageurs de commerce, etc.

Depuis, la Spido est le lubrifiant qui, grâce à sa haute qualité, est capable de « tenir » pendant 3.000 kms. alors que la plupart des autres marques sont dans l'obligation de conseiller la vidange tous les 1.500 kms. ce qui se traduit par 50% d'économie.

spido

L'huile de sécurité

5^e A. ANDRÉ FILS - 6, r. Tour des Dames - PARIS

SANS RIEN VERSER D'AVANCE

Vous pouvez avoir pour **40 F^s PAR MOIS**

CHRONOMÈRE "CO-RE" DOUBLE BOITIER

Une montre précise, élégante, solide. Echappement ancre 15 rubis, décor moderne.

PLAQUE OR INALTERABLE

Livrée avec sa chaîne en plaqué or **480[»]** au prix de...

Catalogue Général N° 32 gratis sur demande

COMPTOIR RÉAUMUR 78 Réaumur Paris

EMPLOIS AUX COLONIES

Tous ceux qui désirent s'expatrier doivent lire les OFFRES D'EMPLOIS COLONIAUX insérées dans la 7^e édition de LA PRESSE ECONOMIQUE qui vient de paraître.

Is trouveront, en outre, dans cet important fascicule illustré de 45 clichés, des renseignements et informations indispensables. Prix de la 7^e édition : 10 francs. Prix des éditions intercoloniales, numéros 7, 6 et 5 : 16 francs. Prix des six éditions intercoloniales parues : 25 francs. Chaque fascicule comporte la matière d'un livre.

Envoi franco contre mandat adressé à M. P. Senn, 24, rue de Dunkerque, Paris. Bureau central de vente au numéro : 24, rue de Dunkerque (cour), près gare du Nord. Ouvert semaine et dimanche matin.

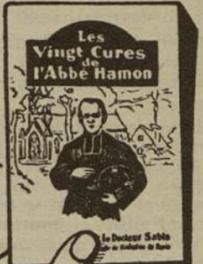
Madame Clotilde E. de Marigny

fait connaître aux lecteurs de Détective qu'elle exécute aux meilleures conditions les réparations de Tapis d'Orient, ainsi que de Tapisseries Anciennes et qu'elle possède les plus hautes références émanant de l'Aristocratie Française, 5, rue Deville-Bertereau, Choisy-le-Roi (Seine).

CE LIVRE TRÈS INTÉRESSANT

INDIQUE LA MANIÈRE DE TRAITER LES MALADIES PAR LES PLANTES

Sa place est dans toutes les Familles



Ce LIVRE est envoyé GRATIS

Demandez-le aujourd'hui même en envoyant le coupon ci-contre sous enveloppe fermée

M. le Directeur des LABORATOIRES BOTANIQUES 89, Boulevard Sébastopol - PARIS (2^e)

Veuillez m'envoyer gratis et sans engagement un exemplaire du livre :

"LES VINGT CURES DE L'ABBÉ HAMON"

Nom _____
Rue _____
Ville _____
Département _____

CECI INTERESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES, TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE.

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent. L'enseignement par correspondance de l'École Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 9.600 : Classes primaires compl., certif. d'études, brevets, C.A.P., professeurs.

Broch. 9.608 : Classes secondaires compl., baccalauréats, licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 9.615 : Carrières administratives.

Broch. 9.622 : Toutes les grandes Ecoles.

Broch. 9.628 : Carrières d'ingénieur, sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique, automobile, aviation, métallurgie, forge, mines, travaux publics, architecture, topographie, froid, chimie.

Broch. 9.633 : Carrières de l'Agriculture.

Broch. 9.643 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondance, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres); Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 9.648 : Anglais, espagnol, italien, allemand, portugais, arabe, espéranto. — Tourisme.

Broch. 9.653 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, écriture, calligraphie, dessin.

Broch. 9.659 : Marine marchande.

Broch. 9.665 : Solfège, piano, violon, accordéon, flûte, saxophone, harmonie, transcription, fugue, contrepoint, composition, orchestration, profès.

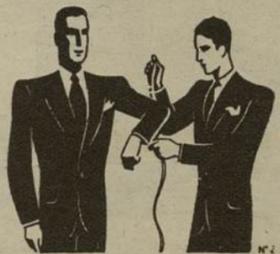
Broch. 9.674 : Arts du Dessin (dessin d'illustration, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professeurs).

Broch. 9.681 : Métiers de la coupe, de la mode et de la couture (petite main, seconde main, première main, couturière, modéliste, modiste, vendeuse-retoucheuse, représentante, coupeur, coupeuse).

Broch. 9.687 : Journalisme (rédaction, fabrication, administration); secrétariats.

Broch. 9.693 : Cinéma; scénario, décors, dessin de costume, photographie.

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et les numéros des brochures que vous désirez. Ecrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.



HABILLEZ - VOUS

SUR MESURE AVEC

10

MOIS DE CRÉDIT CHEZ UN BON TAILLEUR WILLIAMS

4, Rue du PONCEAU juste à la sortie du métro RÉAUMUR ouvert de 9^h à 20^h Dimanche matin

Actuellement Semaine - Réclame chaque visiteur reçoit un superbe briquet

La pluie et le froid n'avaient point empêché les fidèles de se rendre à Saint-Etienne-du-Mont. L'église était comble. C'est que, ce jour-là, 3 janvier 1857, un samedi, s'ouvraient les exercices de la neuvaine que Paris célébrait chaque année en l'honneur de sa patronne, Sainte Geneviève.

La présence de l'archevêque de Paris ajoutait à la solennité de la cérémonie. Mgr Sibour, en personne, devait donner la bénédiction.

Du haut de la chaire, un prédicateur prononçait des paroles de concorde et de paix. En face, assis au banc d'œuvre, l'archevêque écoutait, les mains jointes, pieusement, sur sa poitrine...

Lorsque le sermon fut achevé il se rendit à la sacristie, endossa les vêtements sacerdotaux et la procession commença.

Mgr Sibour marchait lentement, entouré de l'abbé Dufour, vicaire de Saint-Etienne-du-Mont, et de l'abbé Surat, grand-vicaire, qui tenaient les bords de sa chape. Le vénérable prélat allait entrer dans le chœur quand, tout à coup, surgit un homme vêtu de noir, qui, de sa main gauche, saisit le bras gauche de l'archevêque, le fait tourner sur lui-même, pendant que de sa main droite il lui porte un coup de poignard entre les côtes, en s'écriant : « Pas de déesses ! A bas les déesses ! »

Tout cela avait été si imprévu et si rapide que personne n'avait pu s'interposer. La victime était tombée en poussant un cri effroyable. On s'empresse autour d'elle. Elle refuse tout secours. On la transporte à la sacristie, on mande un médecin d'urgence. Lorsque le praticien arrive, il est trop tard. Monseigneur est mort en plaignant son bourreau !

La nouvelle se répandit dans Paris avec une inconcevable rapidité et y jeta la consternation. Monseigneur Sibour n'avait point d'ennemis... A la plus grande piété, il joignait la plus large tolérance et avait su se concilier même la sympathie des incrédules. La ville entière le regretta.

Cependant les témoins de la scène s'étaient emparés du meurtrier. M. Pietri, préfet de police, M. de Cordœn, Procureur Impérial, et M. Treillard, juge d'Instruction, dès leur arrivée à l'église avaient procédé à un premier interrogatoire. L'assassin répondit avec calme : « Je me nomme Jean-Louis Verger. J'ai trente ans. Je suis né à Neuilly-sur-Seine le 20 août 1826. Je suis prêtre interdit. »

— Pourquoi avez-vous crié : « Pas de déesses. A bas les déesses » ?

— J'ai voulu protester contre l'Immaculée-Conception et contre la confrérie des Génovéfaines.

Conduit à la prison de Mazas, le coupable demanda à manger. Je n'ai rien pris ce matin, dit-il.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne voulais pas que ma main tremblât.

— Vous avez donc prémédité votre acte ?

— Oui.

— Quel mobile vous a poussé ?

— Si j'ai tué, la faute en est au célibat des prêtres.

Pour quelle raison ne voulez-vous pas que les prêtres se marient comme les autres hommes ?

— Vous regrettez votre acte ?

Verger ne répond pas.

Les magistrats ne cachaient pas la surprise que leur causait l'indifférence du prévenu. Etait-ce un fou ? Le fanatisme religieux n'avait-il pas armé son bras ? Le juge d'Instruction procéda à une enquête approfondie dans l'espoir de découvrir la vérité.

Une vocation !

Dès l'enfance, Verger avait montré une inclination très sérieuse pour l'étude, et, le jour de sa première communion, il avait manifesté une ferveur mystique si particulière qu'il avait attiré et retenu l'attention de la Marquise de Rochefort, en religion sœur Mélanie, Supérieure des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, établies à Neuilly. Cette dernière avait pris des renseignements sur Jean-Louis et, convaincue d'avoir découvert une véritable vocation pour l'état ecclésiastique, avait placé l'enfant, à ses frais, au petit séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dirigé par l'abbé Dupanloup...

C'était le 1^{er} avril 1841. Trois ans plus tard Verger était renvoyé du séminaire pour une faute, disent les registres, où la probité était compromise.

On l'accusait d'avoir dérobé 60 francs. Verger, au cours de l'instruction, nia obstinément ce vol et déclara au magistrat qu'il avait été expulsé pour avoir été trouvé porteur de certains ouvrages de Voltaire.

Après son départ de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Verger entra au grand séminaire de Meaux. Il y reçoit les ordres mineurs, le diaconat et enfin la prêtrise. Quelques mois après il devient curé de Gnercheville, en Seine-et-Marne.

A cette époque Verger commence à faire preuve d'une inquiétude et d'une irritabilité singulières. Il a, avec ses paroissiens, des altercations quotidiennes. Le bruit s'en répand. Le Procureur Impérial de Fontainebleau exige son déplacement.

A Jouarre, où il est nommé premier vicaire, Verger se querelle avec le curé et passe à Bailly-Canois. Le voiturier qui a transporté ses meubles ne peut obtenir le paiement de sa facture ; il fait un procès, obtient satisfaction. Verger s'enfuit pour échapper aux conséquences de la condamnation prononcée contre lui.

Cette conduite sans exemple oblige Jean-Louis Verger à gagner l'Angleterre où il séjourne plusieurs mois. Pendant son exil, il écrit à la bonne sœur Mélanie, sa bienfaitrice, et la supplie d'obtenir son pardon. Il promet de s'amender.



Monseigneur Sibour marchait lentement entouré de ses vicaires

LA VIE DU PRÊTRE INTERDIT

JEAN-LOUIS VERGER

QUI ASSASSINA UN ARCHEVÊQUE DE PARIS



Monseigneur Sibour.

L'abbé Legrand, alors curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, mis au courant de la situation et touché d'un repentir qu'il croit sincère, consent à l'attacher à son église, en qualité de prêtre habitué.

Le premier soin de Verger, dès son retour en France, est d'emprunter 800 francs à l'abbé Legrand pour éteindre, dit-il, quelques dettes anciennes. Cette somme épuisée il demande 500 francs que le brave homme lui refuse. Alors, Verger manifeste sa reconnaissance en répandant sur le compte du digne ecclésiastique des calomnies telles qu'il est chassé de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et privé de ses pouvoirs.

Désormais sans emploi dans Paris, Verger alimente la haine qu'il nourrit contre le clergé. Il se croit persécuté injustement et veut en tirer une vengeance éclatante.

Le 3 février 1856, il provoque un scandale. Devant l'église de la Madeleine, à la sortie de la messe, revêtu de sa soutane, il porte sur la poitrine un écriteau ainsi conçu : « J'ai faim et ils ne m'ont pas donné à manger, j'ai froid et ils ne m'ont pas vêtu. »

Arrêté et conduit à la Préfecture de police, Verger est l'objet d'un examen mental. Le docteur qui l'examine affirme « qu'il a toute sa lucidité d'esprit mais que c'est un homme dangereux ».

Cette arrestation, que Verger qualifie d'arbitraire, lui fait perdre toute mesure. Il écrit contre la magistrature et le Souverain Pontife des articles inspirés par la rancune et la haine. Une sanction s'imposait : Verger est frappé d'interdiction. Tels étaient les antécédents du meurtrier de l'archevêque de Paris.

Le juge d'Instruction avait déployé une activité exceptionnelle. 14 jours après le crime, le 17 janvier 1857, Jean-Louis Verger comparait devant la Cour d'Assises de la Seine, défendu par M^e Nogent-Saint-Laurens.

L'audience

Les débats de ce procès sont restés célèbres dans les annales judiciaires. Après la lecture de l'acte d'accusation, l'accusé demanda la parole.

Et une véritable conférence commença : « Il y a 19 siècles dit-il, une parole fort grave était adressée à l'humanité par un homme qui était plus qu'un homme, par Jésus-Christ, homme et Dieu à la fois. Cette parole est celle-ci : « Pax vobis, Pax omnibus » (Paix à vous, Paix à tous). Messieurs les jurés, vous avez entendu tout à l'heure M. le Greffier vous donner des détails sur l'événement dont je suis responsable, vis-à-vis de Dieu, de la Société et de moi-même. Mes adversaires ont à leur disposition toutes les pièces nécessaires pour m'accuser, me noircir, me montrer comme un criminel. Quant à moi, je suis sans défense. Je n'ai pu dans ma prison réunir aucune preuve. J'avais demandé qu'on entendît soixante témoins ; on n'en a entendu qu'un seul !... Je considère donc qu'on a porté atteinte à mes droits et j'ai l'honneur de déclarer que je ne répondrai absolument rien à l'interrogatoire de Monsieur le Président. »

M^e Nogent-Saint-Laurens sentit le danger d'une semblable attitude et insista auprès de son client pour qu'il satisfît au vœu de la loi en se soumettant à l'interrogatoire.

« Honorable défenseur, dit Verger, avec un geste théâtral, je ne puis vous accorder ce que vous demandez. J'insiste pour que mes témoins soient entendus. Je n'en excepte aucun. Je maintiens ma volonté et j'exige qu'elle soit exécutée. »

L'avocat et l'accusé se révélaient en désaccord ! La foule qui emplissait la salle suivait avec passion ce singulier débat.

A son tour le président intervint, sans succès d'ailleurs. L'accusé se leva et se mit à crier, à hurler : « Mes témoins ! mes témoins ! je veux mes témoins ! »

Le Procureur Général voulut prendre la parole. Verger l'interrompit : « Taisez-vous ! vous tremblez ! »

Le vacarme était si grand que le ministère public demanda l'application des articles 9 et 10 de la loi du 9 septembre 1835.

La Cour se retira pour en délibérer et rendit son arrêt dans les termes suivants :

« Considérant que l'accusé a déclaré ne vouloir point laisser parler Monsieur le Procureur Impérial ; que par ses clameurs et ses outrages, il met obstacle au cours de la justice, ordonne qu'il sera reconduit en prison et qu'il sera passé outre aux débats en son absence. »

Le départ de Verger fit renaître le calme... Le jury se montra sans faiblesse, et, répondant au désir de l'accusation, rendit un verdict affirmatif sur toutes les questions. La Cour prononça la peine de mort et ordonna que la décision serait lue au condamné dans sa cellule.

Verger écouta en tremblant la lecture de l'arrêt, puis, d'une voix altérée s'écria : « Je vous méprise ; je me moque de tout, sauf de Jésus-Christ. » Le surlendemain il se pourvoyait en Cassation. Le 29 janvier son pourvoi était rejeté et l'exécution était fixée au 30. Elle devait avoir lieu sur la place de la Roquette.

L'abbé Hugon, aumônier de la prison, eut la triste mission de faire connaître à Verger la mauvaise nouvelle. Il y eut une scène déchirante : « Je n'irai pas à l'échafaud, crie le meurtrier, en se cramponnant à son lit. Laissez-moi. Au meurtre ! au secours ! A l'assassin ! »

On fut obligé de l'attacher pour procéder à l'ultime toilette. En sentant le froid des ciseaux du coiffeur, il crut sentir le couteau de la guillotine. Ses violences prirent fin. Il se résigna. Soutenu par deux gardiens il gravit en chancelant les marches de l'échafaud. Mais là il se redressa et s'écria : « Vive Jésus-Christ ! » 10 secondes plus tard sa tête roulait dans le panier. **André CONSTANT.**

5 points (suite et fin)

ROUVIER L., 23, allée Alp-Peyrat, Toulouse.
 ROUYER Mlle, 45, rue de la Mission, Troyes.
 ROUZÉS Mme, 13 rue Califormie, Tours.
 RUBIN Jean, Saint-Sulpice, Neuchâtel (Suisse).
 SADES A., 9, rue Nauville, Bordeaux.
 SALAHUN R., à Pont-Aven (Finistère).
 SALAÛN Félix, 9, rue du Chauffour, La Madeleine-lez-Lille.
 SALLE Mme de la, 1, rue Clemenceau, Casablanca.
 SALVA Mme, Théâtre Porideau, Herblay (Seine-et-Oise).
 SANGNIER Lucien, 60, rue Victor-Duruy, Paris.
 SARRAILH Mme, Villa Lorette, avenue Jean-Jaurès, Gap.
 SARRAZIN Emile, Bourdons (Haute-Marne).
 SAUNIER Alcide, 35, rue de Mulhouse, Nancy.
 SAUZE Mme, 13, Le Moulinet, Alès.
 SCHERER Jacques, 14, rue de la Meuse, Mantes-sur-Seine.
 SCHOUTTETEN Carlos, 11, rue Royale, Tournai.
 SCIPION Louis, 108, rue de la République, Bessèges.
 SCIPION Henriette, 108, rue de la République, Bessèges.
 SCIPION Paulette, 108, rue de la République, Bessèges.
 SCONMAN Daniel, 75, rue du Cornet, Paris.
 SECCO Marius, 11, rue du Pont-Vieux, Nice.

Liste des lauréats du Concours Général des 13 Coupables

FIN (1)

SÈVE Emile, 5, rue Childebert, Nîmes.
 SÈVE Louis, 1, place Bouquerie, Nîmes.
 SÈVE Mme, 1, place Bouquerie, Nîmes.
 SIBILY Louis, 14, rue Devilliers, Marseille.
 STRADIOT P., 80, avenue Paupolxem, Bruxelles.
 TABET, Zeboun, Oran.
 TASSIN D., Capestang, (Hérault).
 TEILHAC E., 9, place Saint-Sulpice, Paris.
 TENAUD Mme, 3, rue de Bazeilles, Paris.
 TERRIER Pierre, Maisons Alcaras, Maison-Carrée, Alger.
 THÉRIC Roger, Lycée de Nice.
 THIBAULT, Ksali el Missom, Maroc Oriental.
 THIBERT Jean, 11, rue des Quatre-Fils.
 THIRION Mme, 28, rue Childebert, Lyon.
 THONE Joseph, 218, avenue David.
 TICOZZI Adolphe, Montatigue, par Saint-Laurent-du-Var.
 TOLEDE Mathieu, 43, rue du Coq, Marseille.
 TOMSIN Roger, 87 ter, rue Rovigo, Alger.
 TONDEUR A., 87, rue Josué-Hellmann, Mulhouse.
 TOUCELLI Jean, 3, boulevard Mont-Fleury, Cannes.
 TOULOUZAN Claudius, 46, rue de la République, Arles.
 TOURNIER Henry, 26, avenue Jean-Jaurès, Lyon.
 TROLY F., 210, rue Naujac, Bordeaux.
 TYTGAT Lucien, Sylvabelle, Saint-Jean d'Oulph (Haute-Savoie).
 ULRICH André, Porte-Avions Béarn, Toulon.
 VACOUSIN Lucien, Aérodrome d'Orly.
 VANDAMME E. L., 25, rue Mageline, Gand.
 VANLUEYS, 41, rue de Fresnoy, Tourncoing.
 VAN NUVEL, 125, route de France, Nice.
 VÉRITÉ Mme S., 8, rue de la Sous-Préfecture, Doullens.
 VERJANS A., 39, avenue Elisabeth, Verviers.
 VERMEILLET Léon, 66, rue des Moulins, Roanne.
 VERHAZ H., 54, rue Vannerie, Dijon.
 VIAL Fernand, 11, rue Penchienatti, Nice.
 VIDAL Pierre, 5, rue Condorcet, Grenoble.

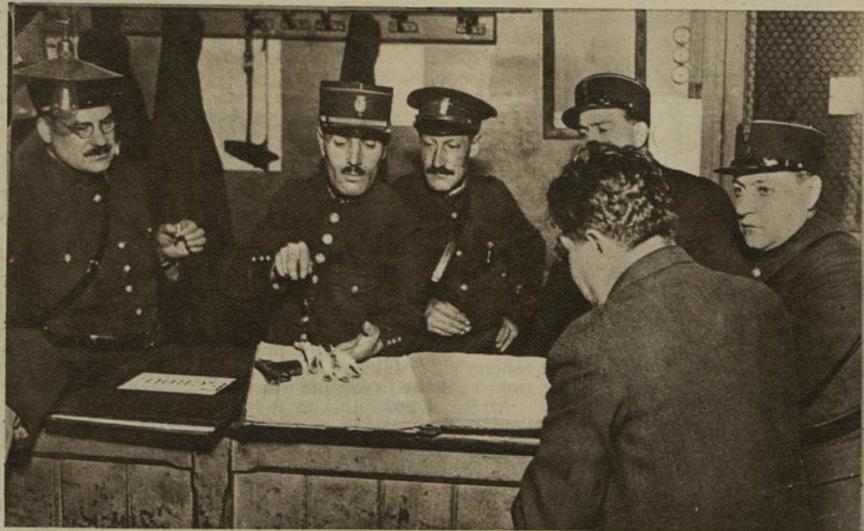
VIELLORIS, 8, rue de Nuits, Alger.
 VILLARD Georges, 38, rue du Vieux-Pont, Nanterre.
 VILLARD Mme, 38, rue du Vieux-Pont, Nanterre.
 VINET André, 20, avenue Victor-Hugo, Pierrefitte.
 VIOLETTE Roger, 24, rue Félix-Santallier, Le Havre.
 VITTEY Ch., 224 bis, route de Vienne, Vesuisieux (Rhône).
 VOGELER Mme, 49, rue de l'Hôpital, Bruxelles.
 VOLA J., 2, chemin de Brancolar, Nice.
 WASLEY André, 11, rue de l'Eclaudé, Paris.
 WOLFF Nicolas, 31, rue de la Chapelle, Bohain (Aisne).
 WOLLAERT Gaston, 10, rue Victor-Vanderhooff, Bruxelles.
 WYNTER (Armand de), 17, rue de l'Eglise, Ostende.
 YOUNG Paul F., 20, rue Dauphine, Bordeaux.
 YVEN, 24, rue Morère, Paris.

ERRATA

Rectification aux listes précédentes :
 Lambert, 15, boulevard Joseph-Garnier, Nice : 26 points.
 Jean Maudière, 36, rue Rodier, Paris : 19 points.
 Fontaine Maurice, 27, avenue Félix Faure, Paris (15^e) : 15 points.

(1) Voir *Défective* des 10, 17, 24, 31 juillet, 7, 14, 21, 28 août et 4 septembre.

AU NOM D



Un agent était allé chercher quai des Orfèvres les gants ensanglantés.

V. — La main passe.

VIOLINE sauta dans une voiture en sortant de la prison St-Lazare et se fit conduire au *Gringalet* qu'il avait quitté une demi-heure auparavant. Il espérait y trouver encore Daisy, obtenir d'elle assez de détails sur la personnalité de Sandra pour pouvoir reprendre la piste de l'étrange aventurière. Le *Gringalet* fermait. Le commissaire dépité laissa le taxi, fit quelques pas dans la rue. Brusquement, il ralentit. Devant lui deux jeunes femmes étaient arrêtées sous un réverbère. Vraisemblablement elles venaient de sortir du bar, dernières clientes. Et l'une d'elles était Daisy. Violine se colla contre le mur. Les deux femmes discutaient avec animation. A la fin l'inconnue ouvrit son sac, prit des billets qu'elle mit presque de force dans la main de Daisy et s'en alla à pas rapides. Daisy la regarda une seconde puis traversa la rue et disparut.

Violine marchait derrière l'inconnue, en réglant son pas sur le sien. Il souriait. N'eut été la crainte que l'autre se retournât il se serait mis à siffloter. Un homme comme Lamerlot, qui emmenait presque toujours dans ses opérations Ludovic ou Clamart, avait ainsi quelqu'un pour lui donner la réplique. Violine qui avait l'habitude de travailler seul, parlait seul.

« Cette fois je te tiens Sandra, belle Sandrina disait-il. Tu as voulu acheter le silence de Daisy. Un peu tard. Fichtre ! Belle allure, belle fille. Evidemment ce pauvre René et peut-être Amédée-le-Bordelais ne devaient pas peser lourd quand cette peau là se frottait à eux. »

La femme remontait la rue Fontaine. A l'entrée de la place Blanche elle s'arrêta, s'avança vers la chaussée. Violine la rattrapa en souplesse. Au moment où il allait la prendre doucement par le coude elle fit trois pas rapides, arrêta un taxi et y monta. Le commissaire fit un bond, se jeta dans la voiture après elle et s'assit sur la banquette.

L'auto démarrait. La femme s'était adossée dans son coin, raidie et fouillait dans son sac. Le policier lui bloqua le poignet brutalement. A ce moment le taxi passait devant une vitrine éclairée. Un coup de lumière passa d'une portière à l'autre.

« Bonsoir M. Violine, dit la femme d'une voix unie. Violine grommela quelque chose et desserra son étreinte. La main sortit du sac un étui à cigarettes en argent.

« Bon » dit le commissaire un peu vexé. Elle avait allumé une cigarette, avait croisé ses jambes et regardait dehors, comme si la présence de l'intrus ne l'intéressait plus.

Violine, sans savoir pourquoi se sentit gêné. Il sentit que dans l'ombre et le court espace du taxi il n'avait pas l'avantage. Il regarda par la vitre. C'était la rue Pigalle et les éclats rouges et mauves des boîtes de nuit se succédaient. Le policier arrêta la voiture et se tourna vers cette Sandra.

— Vous savez bien qu'il faut que je vous parle. Allons boire quelque chose là.

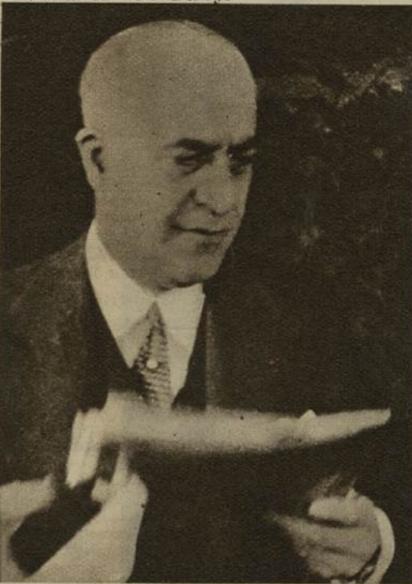
Sans répondre elle descendit. C'était un cabaret russe, secret, avec un éclairage sentimental. Un cosaque bleu les installa avec des courbettes hautaines dans un coin et Violine commanda hâtivement du whisky. Il y eut de longues minutes de silence. La femme s'amusait beaucoup, lançait des boulettes de coton coloré, échangeait des mots avec les danseurs de la maison.

Le commissaire comprit qu'il devenait ridicule :

— Vous connaissez René-le-balafré ? demanda-t-il sur un ton indifférent.

Elle le regarda en coin :
— Qu'est-ce qu'on vous a dit à Saint-Lazare ? répliqua-t-elle sans répondre à la question.

— Que vous étiez partie ce soir, à 7 heures, naturellement. Ma's je pensa's bien que vous reviendriez voir Daisy.



Le Préfet de Police se fit monter le dossier.

— Daisy à la langue longue.

Il vit que la conversation s'engageait bien et devint de bonne humeur.

— Je m'en félicite.

— Vous jouez trop avec les indicateurs.

Violine se fit brutal :

— C'est ça, n'est-ce pas ! Vous n'aimez pas les traîtres. Vous trouvez tout naturel qu'il leur arrive malheur. Ah ! je vous garantis que mon ami Lancelot va être content de faire votre connaissance.

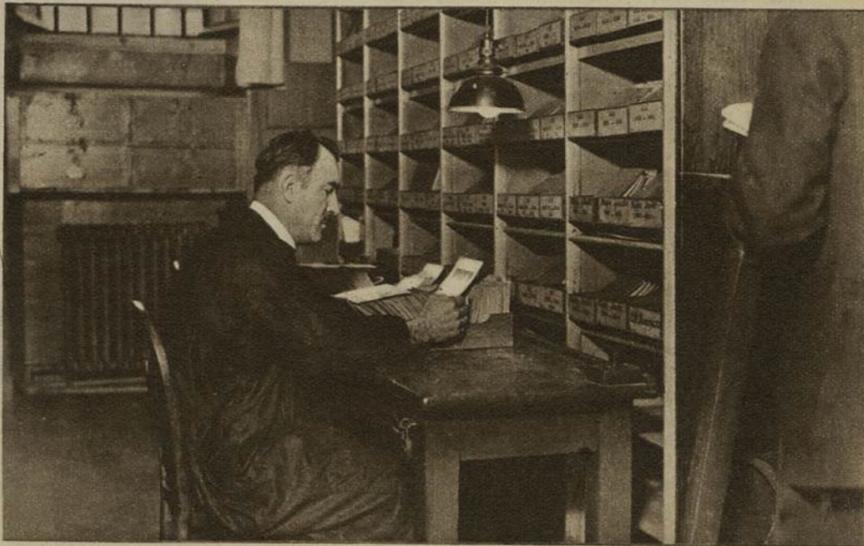
— M. Lancelot me connaît fort bien. J'ai passé une heure dans son bureau avant-hier.

— Vous êtes impayable, Sandra, pouffa le commissaire. Elle s'écarta un peu de lui pour le regarder en souriant.

— Je ne m'appelle pas Sandra, M. Violine. Je m'appelle Mabel, Mabel Stallard et je suis journaliste.

de la faire danser ; il réussit à goûter le plaisir d'être avec une jolie femme dans un endroit agréable.

Ils firent un long bout de chemin à pied, et il faisait presque jour. Violine, fatigué, vieilli par la défaillance classique des fins de nuits, marchait lourdement et avait machinalement passé son bras sous celui de l'Américaine. Et elle disait : « Je crois que ce mystère vous réservera encore beaucoup de surprises et que vous n'êtes pas près de le mettre au clair. Amédée et René sont certainement des comparses et le fait qui vous a donné l'alerte, l'assassinat de René, n'est à mon avis qu'un épisode médiocre et accidentel de l'affaire. Il a dû être exécuté pour avoir transgressé les ordres ou la loi d'une bande qui l'employait. Or, de cette bande, de ses chefs, de sa puissance, vous ne connaissez



« Ainsi il n'y a rien pour Sandra, aux "Sommiers" ni dans vos fiches ».

Elle jeta une carte rose sur la table. A ce moment un danseur se pencha par-dessus la table pour l'inviter. Généreuse pour Violine, elle le laissa se reprendre, se leva et dansa.

Quand elle revint, il avait retrouvé son sang-froid. Elle parla la première.

— Excusez-moi d'avoir prolongé le quiproquo. Mais je voulais savoir ce qu'il s'était passé à Saint-Lazare. Et puis, je l'avoue, ça m'amusait.

Il faisait un effort pour paraître indifférent :
— Comment vous trouviez-vous près du *Gringalet* avec cette fille ?

— On m'avait prévenu que vous faisiez la raffe, j'ai suivi d'assez loin. Après votre départ j'ai repris Daisy pour mon compte. Avec quelques louis elle a parlé.

— Je croyais que vous aviez sur cette affaire les idées de Triquet.

Elle se mit à rire.

— Triquet est un bon camarade. Mais c'est un journaliste « assis ». Je n'aurais même pas l'idée de l'emmener avec moi quand je « sors » vraiment.

— Et où en est-elle, votre enquête demanda-t-il, impatient, d'une voix qui voulait être ironique.

— Permettez-moi de vous offrir du champagne, dit Mabel. Ils burent, Violine commençait à prendre son parti de l'aventure. Il se décida, il accepta quand Mabel lui demanda

à peu près rien. Si, Sandra. Vous avez bien compris M. Violine, que Sandra était à la base de toute piste sérieuse. Mais je crois, que vous ne rattraperez pas Sandra facilement »

— Je l'aurai ! dit Violine, comme Lancelot avait dit d'Amédée « je l'aurai ».

■ ■ ■

Il était onze heures ce matin-là quand le préfet donna un coup de téléphone au directeur des Renseignements généraux, le service chargé des étrangers et des affaires politiques.

— Mettez vous en rapport avec la police judiciaire. Ils ont besoin de vous, je crois.

Et il y eut une nouvelle consultation dans le bureau du chef des Renseignements généraux non plus quai des Orfèvres mais dans le gros bâtiment de la préfecture, près du cabinet du préfet. Le directeur de la police judiciaire, Lancelot et Violine, étaient là, moroses et pincés.

— Je doute que vous puissiez vous intéresser utilement à cette histoire, disait le chef de la police criminelle. Vous n'avez aucun élément sur la qualité politique de l'affaire. En fait nous ne sommes en présence que de trafiquants de stupéfiants et d'armes. Laissons faire Violine, il sera sans doute un autre jour plus heureux qu'hier.

— Je ne suis pas de votre avis, dit le directeur des Renseignements, sèchement. Et dans ces sortes d'aventures où se tripotent des scandales internationaux, une gaffe est vite faite. Le préfet m'a demandé de marcher, je marche. Je ne prétends pas accaparer votre affaire, mais je vais vous donner un de mes commissaires qui la suivra avec vous.

— Petit-Bijou, railla Lancelot.

— Petit-Bijou en effet. Ainsi il n'y a rien sur cette Sandra aux archives, aux « sommiers » ni dans nos fiches, Violine ?

— Rien, au moins sous ce nom.

— J'ai déjà cherché moi aussi. Mes services ignorent cette femme. Il est vraisemblable qu'elle doit disposer de plusieurs identités. Il faudra un hasard pour la retrouver.

— Voire, dit Violine.

Il s'acharnait à la besogne plus âprement que tous les autres, furieux de son échec. Il réquisitionna Daisy et sans répit la fille promena dans Montmartre un inspecteur de Violine. Le quatrième jour cet inspecteur téléphona à son chef.

— Ça y est. Daisy vient de reconnaître la Sandra et de me la montrer. Elle dîne dans un restaurant de la place Clichy. Venez. Et il donna l'adresse exacte.

Violine, chapeau en tête, était sur le point de partir. Il se précipita chez Lancelot. Petit Bijou était déjà parti. On le rattrapa dans une brasserie voisine et il laissa la table sans avoir eu le temps d'entamer les hors-d'œuvre.

— Cette fois il ne faut pas la laisser filer, disait Lancelot dans le taxi.

— Je la « saute », je l'arrête, rageait Violine.

— Attention murmurait Petit-Bijou. Nous n'avons rien sur cette femme-là.

— Je m'en moque. De toute façon elle trafique de la coco. Ça me suffit.

Il y a une différence de méthode et même d'esprit entre les renseignements généraux et la police judiciaire. Les uns sont bureaucratisés, prudents, déjà diplomates, enclins



Dehors des agents encadrèrent la femme pour la mener au commissariat.

E LA LOI!

aux demi-mesures et aux solutions adroites, c'est-à-dire bâtarde. L'autre est faite de coups de mains, d'audace, d'énergie.

Lancelot avait obtenu qu'on agirait franchement et vite. L'inspecteur les attendait devant la porte du restaurant et ils entrèrent délibérément tous les quatre. Daisy était installée à une table où ils la rejoignirent. Elle était rouge. Depuis longtemps déjà elle ne pouvait plus reculer, mais sa collusion avec la police était étalée aujourd'hui avec un éclat qui lui faisait mal.

« Là », dit l'inspecteur.

Petit-Bijou, Lancelot et Violine regardèrent Sandra. C'était une fille de moins de trente ans, fine, au visage plein de lumière estompée. Elle avait des cheveux blonds, qui lui retombaient en ondulations presque sur les épaules et ses yeux étaient deux masses d'ombres

téléphone pour alerter son ministre, la présidence du Conseil, tout Paris.

— Vraiment, vous répondez de Madame, insista Violine, la voix un peu étranglée.

— Comme de ma mère.

— Depuis combien de temps, êtes-vous à Paris, madame.

— Depuis deux jours, monsieur, répondit la femme avec un sourire aimable.

Lancelot et Violine étaient pâles. Petit-Bijou grimaçait de côté.

— C'est bien. Vous êtes libres. Excusez-nous, nous coupa Violine excédée.

Ils sortirent, lui avec fracas, lâchant et remettant son monocle, elle droite, les épaules serrées, glacée.

■ ■ ■

Il y eut un beau tapage à la Préfecture. Déjà, dans le taxi de retour les trois policiers



Le bureau des " Informateurs Parisiens " à la Préfecture.

la question. Moi aussi je vous ai tous couverts vis-à-vis du président du Conseil qui m'a demandé des comptes.

— C'était elle, M. le préfet lança Violine, exaspéré. Daisy ne peut pas s'être trompée, ni nous avoir trompés. La femme du restaurant, la Lola Wichman est bien Sandra-la-Madeleine, l'amie de René-le-Balafré sans doute aussi la femme aux gants ensanglantés.

— Je le crois aussi, Violine. Ce que je vous reproche ce n'est pas votre enquête c'est votre maladresse d'exécution. Voilà une affaire sur laquelle tout le monde chez nous a marché. Elle a nécessité comme une revue de la police parisienne, depuis le gardien, l'agent Boulard, jusqu'à moi. Les trois grandes directions de la préfecture : Police municipale, Police judiciaire, Renseignements généraux, ont eu tour à tour le dossier en mains. Vous qui l'avez gardé le plus longtemps, à la police judiciaire, vous avez fait donner tous vos services, la brigade de banlieue, la brigade criminelle, la brigade mondaine, la brigade de la voie publique. Et je passe sur la brigade fluviale, les médecins légistes, les laboratoires municipaux et de toxicologie, l'identité judiciaire. Tout, vous dis-je, tout a été mobilisé pour obtenir à la fin les démarches d'excuses d'un petit diplomate sud-américain. Avouez que ce n'est pas brillant.

— Nous nous efforcerons... murmura le directeur de la police judiciaire...

— Vous n'allez plus avoir à vous efforcer. Rassurez-vous, vos déboires sont finis. J'ai là un rapport du directeur des Renseignements généraux. On a fait parler des amis de ce M. Roberto Gonzalez qui doit jouer d'ailleurs dans l'aventure un rôle de naïf. Il enlève sa conquête il part ce soir pour la Côte d'Azur. Nice, avec Lola Wichman, Sandra pour faire plaisir à Violine. L'affaire ainsi nous échappe. Le couple sera filé mais ce n'est pas vous qui vous en occuperez, je vais tout-à-l'heure transmettre le dossier à la Sûreté Générale. Le ministre de l'Intérieur avait d'ailleurs pris la peine de me confirmer cette nécessité. Je ne vous retiens plus, soyez plus heureux une prochaine fois.

— Tant mieux, j'en avais assez, dit Lancelot dans l'escalier.

Mais Violine, moins maître de lui, ne cachait pas sa désillusion.

L'amertume rend injuste. Daisy, désespérée, fut « emballée » à Saint-Lazare quatre fois de suite et passa au cours d'un seul mois vingt-trois jours au quartier des Madeleines.

■ ■ ■

Mabel qui vint, une heure après, chercher Triquet du bureau des Informateurs Parisiens à la Préfecture le trouva radieux. Il l'entraîna vite au café.

— Je vous donne le tuyau, le grand tuyau. Mabel, dit-il, mystérieux. Celle que l'on croit être Sandra part ce soir pour Nice avec son Argentin. Dans le compartiment voisin du sien il y aura deux inspecteurs de la Sûreté. Et dans le compartiment suivant il y aura... Devinez... il y aura moi, Triquet. Mon journal me charge de ce reportage, je suis ravi. Vous venez, naturellement ?

— Non, je n'irai pas. Qu'est-ce que vous voulez que j'aie à faire à Nice, répondit Mabel en riant.

— Mais... l'enquête. Vous ne parlez que de ça depuis que je vous connais et vous abandonnez quand ça devient intéressant.

Mabel prit une rose dans un bouquet qu'elle avait à la main et d'un geste affectueux la mit à la boutonnière de Triquet.

— Je n'abandonne rien, Triquet. Vous filez Sandra et vous allez voir Nice. Moi aussi je file Sandra mais je vais ailleurs.

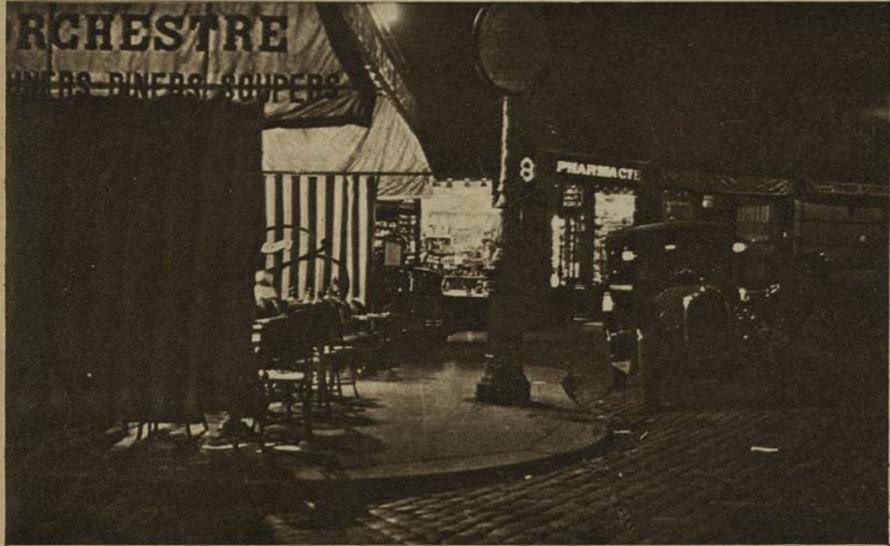
— Où ? demanda Triquet en s'étranglant.

— Je ne sais pas, dit Mabel.

(A suivre.)

Paul BRINGUIER.

Copyright by Détective 1930



Au coin de la place Blanche et de la rue Fontaine elle prit un taxi.

où luisaient deux lucres dorées. Elle portait une robe de toile de soie bleu pâle dont les volants lui retombaient sur les chevilles et au poignet, comme seul bijou un large bracelet de brillants.

— Tu es sûre que c'est elle, demanda Violine à Daisy.

— Absolument sûre. Et elle aussi m'a bien reconnue.

Elle tremblait. Lancelot eut pitié d'elle.

— Tu peux partir si tu veux. Merci. Elle disparut aussitôt. Les quatre policiers regardaient Sandra manger paisiblement. Un jeune homme frais et poncé, un monocle à l'œil était assis en face d'elle.

— Et celui-là, demanda Petit-Bijou ?

Violine haussa les épaules :

— Comment voulez-vous que je sache !

Mais je vais savoir.

Brusquement dressé, il allait vers Sandra, se penchait :

— Je suis commissaire de police. Voulez-vous me suivre, madame et vous monsieur ?

La femme, impassible planta ses yeux d'or dans ceux de Violine. L'homme se leva, stupéfait.

— Comment. Quelle est cette histoire ?

Savez-vous à qui vous parlez ? Et vous parlez de m'arrêter ?

— Il ne s'agit pas de vous arrêter, Monsieur. C'est une vérification que nous sommes obligés de faire. Vous serez libre dans quelques minutes je l'espère.

L'autre le prit de plus haut encore. Mais la jeune femme lui posa sa main sur le bras.

Des agents, dehors, encadrèrent Sandra.

— Allons mon ami, dit-elle doucement. C'est amusant, je trouve ça très excitant, moi.

Au commissariat, on laissa le jeune homme scandalisé dans la grande salle et les policiers entraînaient la fille dans le bureau du commissaire.

— Vous avez de la cocaïne sur vous ?

jeta Violine à brûle-pourpoint.

— Cherchez, dit Sandra sans élever la voix.

La fouilleuse se montra dans la porte, une vieille femme épaisse. Elle fit signe à Sandra de la suivre, s'enferma avec elle un quart d'heure puis reparut. Elle n'avait rien trouvé, pas un centigramme de drogue. La femme traquée rentra à son tour, toujours froide et comme absente.

— Comment vous appelez-vous ? demanda Lancelot.

Sans ouvrir la bouche elle tira de son sac un passeport en règle. Lancelot lut à haute voix : « Lola Wichman, née à Hambourg. »

— C'est bien votre identité ? Vous êtes sûre de ne pas nous tromper railla Violine.

— Interrogez mon ami, répliqua-t-elle.

On fit entrer l'homme. Lui aussi, rouge de colère sortit des papiers.

— Voilà, voilà... je suis Roberto Gonzalez, attaché à l'ambassade d'Argentine. Madame est mon amie. Je me porte garant de son honorabilité. Je vais me plaindre. Mon ambassadeur interviendra au quai d'Orsay.

Lancelot fit un dernier effort. « Connaissez-vous ça dit-il. Il mettait sous le nez de l'étrangère la paire de gants ensanglantés qu'un agent était aller chercher quai des Orfèvres. Elle les prit du bout des doigts les retourna, en essaya un. De toute évidence elle s'amusa beaucoup.

C'est une plaisanterie qui vous coûtera cher.

Il faisait de grands gestes, réclamait le

s'étaient àprement plaints les uns des autres.

Mais cette fois, le Préfet se fâcha. Il se fit monter le dossier complet de l'affaire et à cinq heures convoqua tout le monde. Tous avaient l'habitude, quand ils recevaient le petit coup de téléphone impératif « Tout de suite dans mon bureau » de voir Jean Chiappe les attendre en marchant allègrement de long en large dans l'immense pièce et aller vers eux la main tendue.

Aujourd'hui le préfet était assis derrière sa table, le visage fermé. A côté de lui ses téléphones, ses armes, les tableaux chargés de noms et de numéros avec lesquels il a Paris dans sa main.

— J'écoute vos explications, Messieurs, dit-il sèchement.

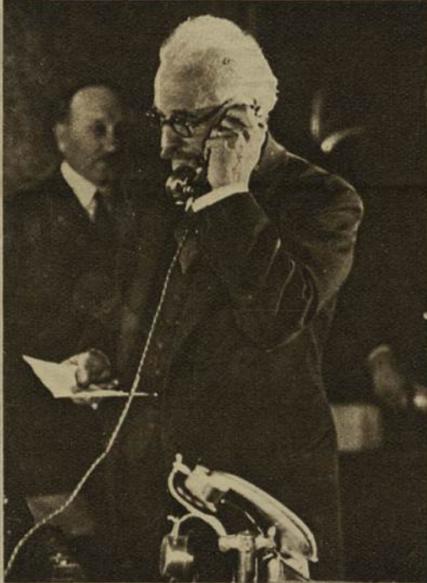
— La fatalité, M. le préfet, commença Lancelot. Nous avons fait tout ce qu'il fallait, tout ce que nous pouvions. Nous nous heurtons chaque fois à des obstacles inattendus.

— Toujours est-il que nous avons presque un incident diplomatique. L'Argentin a fait faire des représentations par son ministre.

— Je couvre Lancelot et Violine, dit le directeur de la police judiciaire. Ma seule responsabilité est engagée si mes collaborateurs...

Le préfet le coupa :

— Pas de sentimentalisme. Ce n'est pas



Le directeur de la Police judiciaire téléphona...



« L'Argentin enlève ce soir sa conquête, il prend le train avec Sandra pour Nice... »

(Photos Détective)

LA SCIENCE CONTRE LE CRIME

XXX. La question des gants

Ie n'écris pas ici pour donner des conseils aux malfaiteurs. Il est impossible dans une revue d'une aussi immense diffusion de dire tout ce que l'on pourrait dire dans un traité de criminalistique réservé aux seuls techniciens. Et il semble à première vue que la question à ne pas traiter devant le grand public est précisément celle que je vais aborder aujourd'hui.

Je le fais cependant, parce que je vais conclure à l'impossibilité de ne pas laisser d'empreintes digitales et à la vanité absolue des précautions. Que l'on ne croie pas à un paradoxe, ni que je viens défendre ici, dans un intérêt de préservation sociale, une cause que je sais fautive.

Ce que je vais dire, je le répéterai, — évidemment pas dans les mêmes termes, — mais exactement dans le même sens et avec les mêmes conclusions, dans le *Traité de criminalistique*, dont je viens précisément d'achever les deux premiers tomes concernant les empreintes et les traces.

Naturellement, dès qu'on a commencé, je ne dis pas à employer les empreintes digitales dans l'enquête criminelle, mais à en prévoir l'emploi, on a pensé aux moyens de ne pas laisser une trace aussi redoutable. Les tout premiers dactyloscopes, faulds par exemple, s'attendaient à une parade des malandrins. La parade est venue.

La première, théoriquement la seule parfaite, consiste, je ne dis pas à ne rien toucher, mais à toucher les objets de façon à ne pas permettre la formation des images papillaires. Ce sont des tours de force qu'on réalise fort bien dans un laboratoire, en bonne lumière et la conscience en paix. J'ai déjà indiqué l'art peu mystérieux de tenir un débris de carreau cassé par les bords tranchants et un couteau par la pointe et l'extrémité du manche.

On ne voit pas clairement un cambrioleur maniant toute sorte d'objets avec les mêmes précautions qu'emploiera l'expert passant après lui. Il n'est pas douteux que de telles manœuvres comportent nécessairement des intermittences dangereuses pour celui qui s'y laisse aller. La situation du malfaiteur est d'ailleurs moins bonne, — à ce point de vue, — que celle du policier.

D'abord, presque constamment, il est pressé ; très souvent, il est ému ; enfin il opère dans des très médiocres conditions d'éclairage.

Et je ne parle que du cambrioleur possédant une solide instruction technique, et sachant précisément quelles sont les surfaces dangereuses et celles qu'on peut toucher sans péril. Quant aux meurtriers, je ne sache pas qu'aucun ait jamais osé prétendre commettre son forfait avec des précautions de cet ordre. En fait, il s'agit là d'une pure vue de l'esprit, et je n'en parle que pour mémoire et pour ne rien négliger.

Un second procédé dont on a beaucoup parlé, et surtout beaucoup écrit dans la grande presse, est le port des gants. Vers 1912, au moment où les laboratoires de police et les services d'identité commençaient à obtenir des résultats satisfaisants, et même brillants en certains pays, l'opinion universelle, celle surtout des publicistes, et même celle des policiers, se résumait en cette formule défaitiste : « Ça ne durera pas : les criminels vont mettre des gants ».

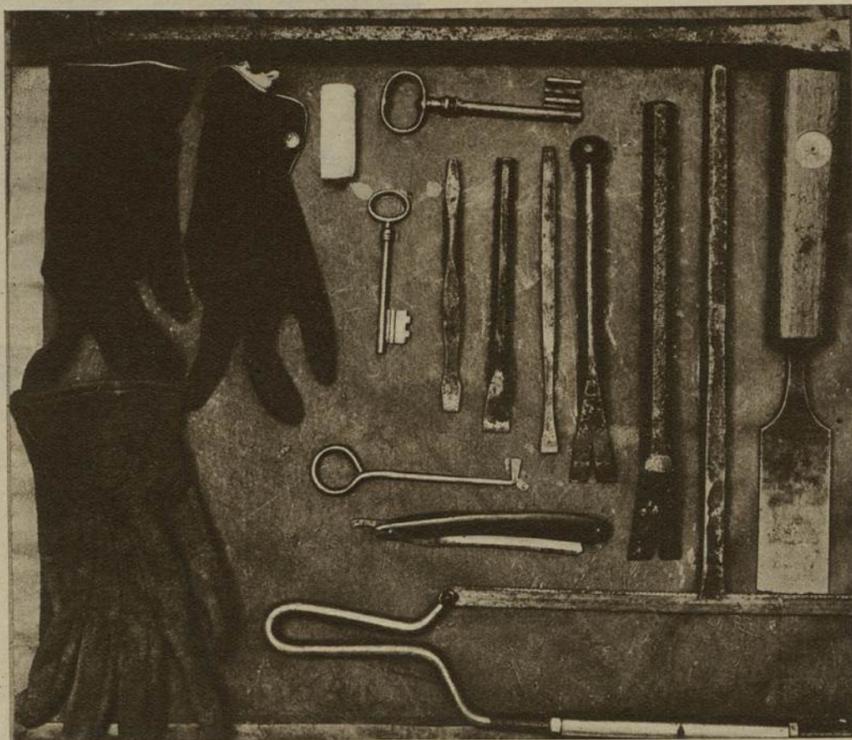
On peut dire que s'ils ne l'avaient pas fait, ce n'aurait pas été faute qu'on le leur conseillât. Ils écoutèrent ce chœur à l'unisson. Mais beaucoup moins qu'on ne l'a dit. La proportion reste faible des cas où les malfaiteurs prenaient cette précaution. A Lyon, en 1920, on comptait 15 cas sur 1.498 constats ; en 1923, 50 cas sur 4.700 constats. A Rome sur 500 cas de vols qualifiés, Rusticucci ne signale que neuf cas où les malfaiteurs aient été gantés. Il se peut que les chiffres soient plus forts à Paris et à Londres, où il n'y a pas eu de statistiques publiées. Mais je ne crois pas qu'ils soient plus élevés dans l'Europe centrale, d'après les renseignements que je tiens de mes collègues des laboratoires autrichiens et allemands.

Il ne faut pas croire en effet que le port des gants soit pour le criminel d'une commodité parfaite. D'abord ce vêtement dont il n'a pas l'habitude, hors de ce qu'il nomme, par un euphémisme notable, le travail, l'incommode comme tout ce qui est inaccoutumé, l'incommode d'autant plus que le gant n'est pas, on peut le croire, coupé sur mesure, ni même acquis chez la bonne faiseuse : l'événement d'où il provient est ordinairement la poubelle.

S'il est trop étroit, il est un supplice ; trop large un encombrement ; dans tous les cas une gêne. Or, pour travailler dans l'ombre, ou, en tout cas, dans les plus mauvaises conditions d'éclairage, le criminel a d'autant plus besoin de ses doigts qu'il peut moins user de sa vue : ses phalanges suppléent ses yeux. Il s'en sert comme l'insecte de ses antennes. Des gants sont pour lui un bandeau qui achève de l'aveugler.

D'autre part, ce gant qui n'est pas neuf, et que la pénétration d'une main à la peinture souvent impressionnante, aura fait craquer, va subir d'autres contacts que ceux des tasses de thé ou des baisemains. Les rudes gymnastiques de l'effraction et de l'escalade, l'ouverture des coffres, le charroi des meubles, le bris des vitres, peut-être l'énergie maniant d'un corps humain qui résiste épuisé sa valeur protectrice.

Comme le disait un de mes clients : « Le vol commence avec des gants et finit avec des mitaines ». Ainsi, au moment où le criminel fait son choix



La trousse de cambriolage de Maniguet. On remarquera la présence des gants qui n'ont pas empêché l'identification par les empreintes.

dans les objets prélevés, il appose à travers les gants déchiquetés les empreintes qui le trahiront.

Mais ceci n'est encore rien. Ce qui fait vraiment du gant une précaution inutile, c'est qu'il n'est pas un obstacle absolu à la formation de l'empreinte. Stockis, le premier, avait fait sur ce point, des recherches expérimentales dès 1912, je crois, ou peut-être même dès 1911. Il avait constaté que les gouttelettes sudorales peuvent, dans certaines conditions, traverser des gants de peau ou des gants de fil.

Ceci n'était encore que recherches de laboratoire. Mais la pratique conduite aux mêmes conclusions. Nous avons eu à Lyon un assez grand nombre de cas où l'identification des criminels a été faite malgré les gants. Je vais en raconter quelques exemples.

Voici d'abord le premier en date. Dans la nuit du 29 au 30 décembre 1912, un café de la rue Bellecordière, à Lyon, est visité, après la clôture, par un individu qui, au cours d'un cambriolage méticuleux, déplace plusieurs bouteilles. Ce malfaiteur avait pris soin d'entourer ses doigts de linge. Il avait, pour cela, découpé de petites bandes dans des linges de toilette, du genre appelé « nid

d'abeille ». Ces bandes, il les avait roulées autour de chacun de ses doigts, et les avait maintenues avec du fil, comme ces pansements primitifs nommés vulgairement poupées. Son coup fait, il avait retiré ces linges qui le gênaient et les avait déposés sur une table de l'arrière-boutique, où on les retrouva tachés de vin.

Quand on arriva sur les lieux pour procéder aux constatations, on découvrit sur plusieurs bouteilles des empreintes de doigts d'un type tout à fait extraordinaire, en ce sens qu'elles offraient un dessin quadrillé. Ce quadrillage reproduisait exactement celui des linges trouvés dans l'arrière-boutique. Mais en révélant par des colorants appropriés et en photographiant ces traces, on fit apparaître, à travers le quadrillage, des crêtes papillaires très suffisamment nettes pour qu'elles pussent être identifiées. Un individu avait été signalé comme suspect. On l'amena au Laboratoire. Les empreintes trouvées sur les bouteilles étaient les siennes. Il y avait entre autres une trace du médium droit qui offrait vingt-deux points de repère. Bien mieux, on pouvait discerner sur les bouteilles, non seulement les crêtes

UN EXPLOIT DE "ZITA" chiennne détective



EST à l'occasion d'un drame des cimes, il y a quelques jours. Quatre touristes qui gravissaient l'aiguille des Courtes, près de Chamonix, venaient d'être happés par une avalanche ; trois d'entre eux, après une glissade qui pouvait être mortelle s'en étaient tirés sans trop de dommages ; mais le quatrième, M. Brunschwyl, avait disparu. Quelqu'un eut alors l'idée de faire appel au concours de chiens policiers. On fit alors flairer à « Zita », que conduisait son maître M. Rochat, le détective gènevois, un gant et un maillot ayant été portés par la victime. Comme un éclair Zita partit et dévala jusqu'à ce qu'on la vit tomber en arrêt au milieu d'une nappe de neige, puis se mettre à gratter en aboyant.

On se précipita et l'on découvrit à cet endroit le corps du malheureux M. Brunschwyl.

Nos photographies représentent : à gauche, la cabane du Couvercle qui domine l'endroit où eut lieu l'accident, à droite la chiennne « Zita ».



papillaires, mais les traces des orifices sudoripares, et on put donc appliquer la méthode poroscopique, dont j'aurai à parler plus tard ici.

Autre exemple, lyonnais aussi. Les gardiens de la paix de service au poste de la Place du Pont, pendant une nuit de mai 1919, voient passer, à 3 heures du matin, un personnage assez mal vêtu, d'allure inquiète et qui portait une valise. Interpellé, il tente de fuir. Amené au poste, et engagé à ouvrir sa valise, il a le désagrément d'étaler une magnifique trousse de cambriolage — elle est au musée du Laboratoire de police maintenant, — comprenant un presson, des pincettes-monsieur, des caroubes, un pied-de-biche, une lampe électrique, un vilibrequin, des coincats et des gants. L'individu est arrêté. Le jour même, il est conduit au Laboratoire où l'on prend ses empreintes.

Comme toujours, dans les cas de ce genre, un des préparateurs cherche dans les archives dactyloscopiques, c'est-à-dire dans les collections d'empreintes, si l'on ne trouve rien qui corresponde aux doigts de l'individu examiné. On trouve rapidement que cet habile voleur, qui portait constamment des gants, avait cependant laissé des traces suffisantes pour constituer une preuve certaine dans différents vols.

Par exemple, sur des pièces à conviction provenant d'un vol commis le 6 janvier précédent, rue Puits-Gaillot, on trouve huit empreintes digitales, où à travers les traces de gants on discerne fort bien les crêtes papillaires. Certaines empreintes ont jusqu'à 56, 58 et 76 points de repère. Dans un autre vol, commis le 19 mars, 21, rue de l'Hôtel-de-Ville, il y a neuf empreintes gantées du même personnage, dont quatre ont respectivement 59, 61, 62 et 70 points de repère. Enfin, dans un vol commis rue Romarin le 9 mai, il y a quatre empreintes du même, dont une a 64 points de repère.

L'individu arrêté, et ainsi identifié malgré ses gants, était Maniguet, qui fit depuis quelque bruit au sujet d'une agression commise contre le receveur des Tabacs. Il est actuellement à la Guyane.

Enfin voici, choisi dans une série nombreuse, le cas type d'identification, par les empreintes, d'un cambrioleur ganté.

Au début du mois de novembre 1919, un vol avec effraction était commis dans un magasin de fourrures, 1, rue Bât-d'Argent, à Lyon. Les effrateurs avaient emporté dans des malles d'osier pour une centaine de mille francs de marchandises. Le laboratoire de police avait été averti aussitôt par téléphone. Un préparateur se rendit sur les lieux et trouva des empreintes digitales sur la glace de la devanture brisée. Ces empreintes furent colorées au carbonate de plomb.

Il s'agissait manifestement de traces laissées par des mains munies de gants d'étoffe, dont le dessin apparaissait très net. Malgré cela, de nombreuses crêtes papillaires étaient discernables. Dix minutes après que le morceau de glace fut apporté au laboratoire, un de mes assistants, M. Chevassus, avait trouvé dans le fichier dactyloscopique des dessins digitaux identiques à quelques-uns de ceux relevés sur les lieux du vol. Il s'agissait d'un nommé Reynaud Maurice, récidiviste. Au total, il ne s'était pas écoulé une heure entre le moment où le laboratoire de police avait été averti et celui où l'on téléphonait le nom du voleur au chef de la Sûreté.

Des inspecteurs furent immédiatement envoyés à la recherche de Reynaud. On sut qu'il venait de partir pour Paris. Comme nous avions sa fiche, il fut aisé de téléphoner à Paris un signalement complet. A l'instant où Maurice Reynaud débarquait à la gare de Lyon à Paris, il était arrêté. L'on n'eut qu'à présenter son bulletin de bagages pour entrer en possession de l'intégralité des fourrures volées.

Ainsi, grâce à l'identification dactyloscopique, sans dénonciation, sans témoins, sans rien qui eût pu, en dehors de la preuve indiciale, aiguiller les recherches, en 24 heures l'auteur du vol était pris et les objets volés retrouvés. Or, il s'agit, je le répète, d'un cas où le malfaiteur avait mis des gants. Malgré cette précaution, on a pu identifier le pouce droit par douze points, l'index droit par quatorze points, encore une fois l'index droit par seize points, l'index gauche par onze points, l'annulaire gauche par seize points. Les crêtes papillaires alternaient avec des zones où l'on ne distinguait que les fils de l'étoffe.

Et ceci prouve à quel point le gant est illusion et combien sont mal inspirés les malfaiteurs qui croient échapper au châtiment en en faisant usage.

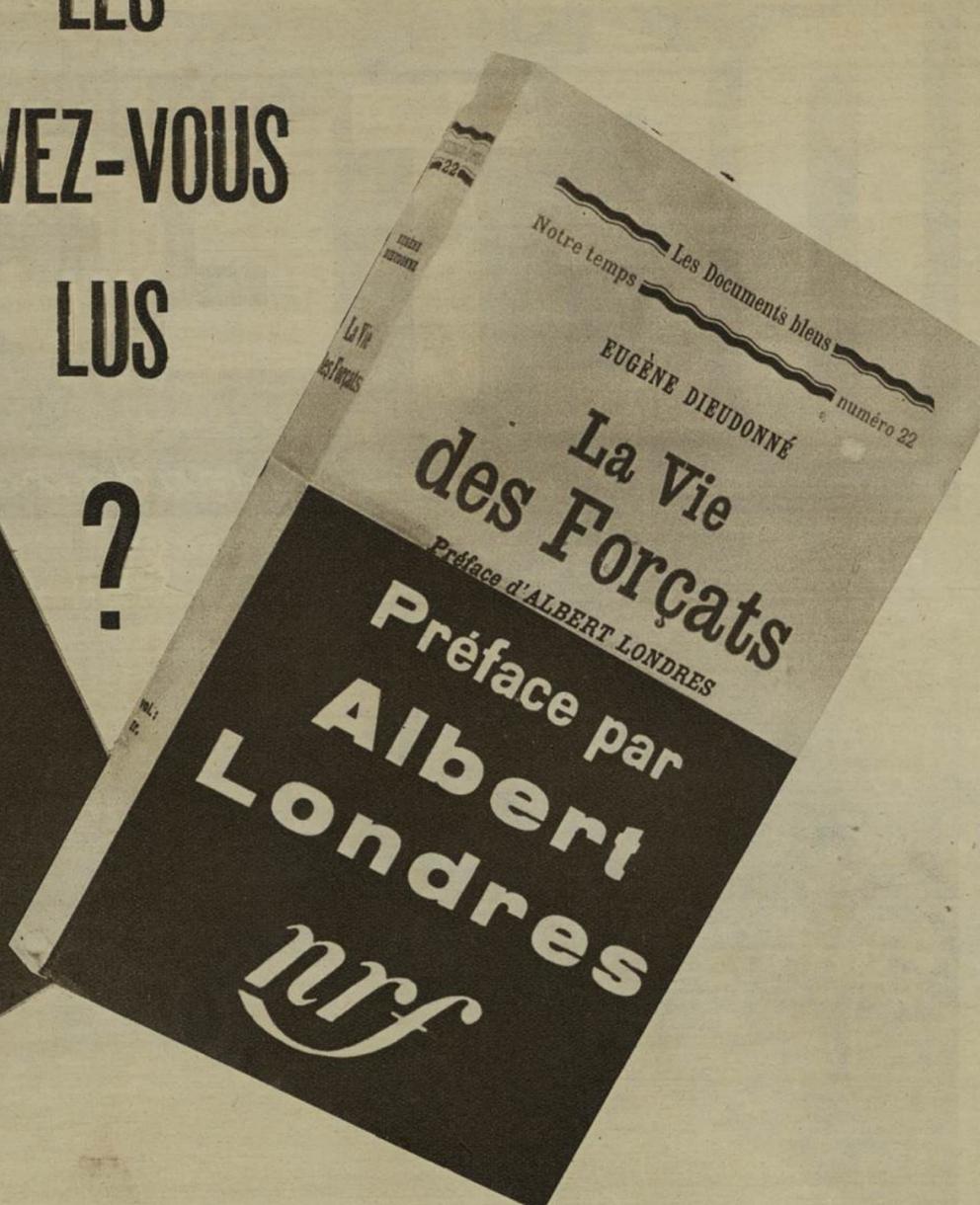
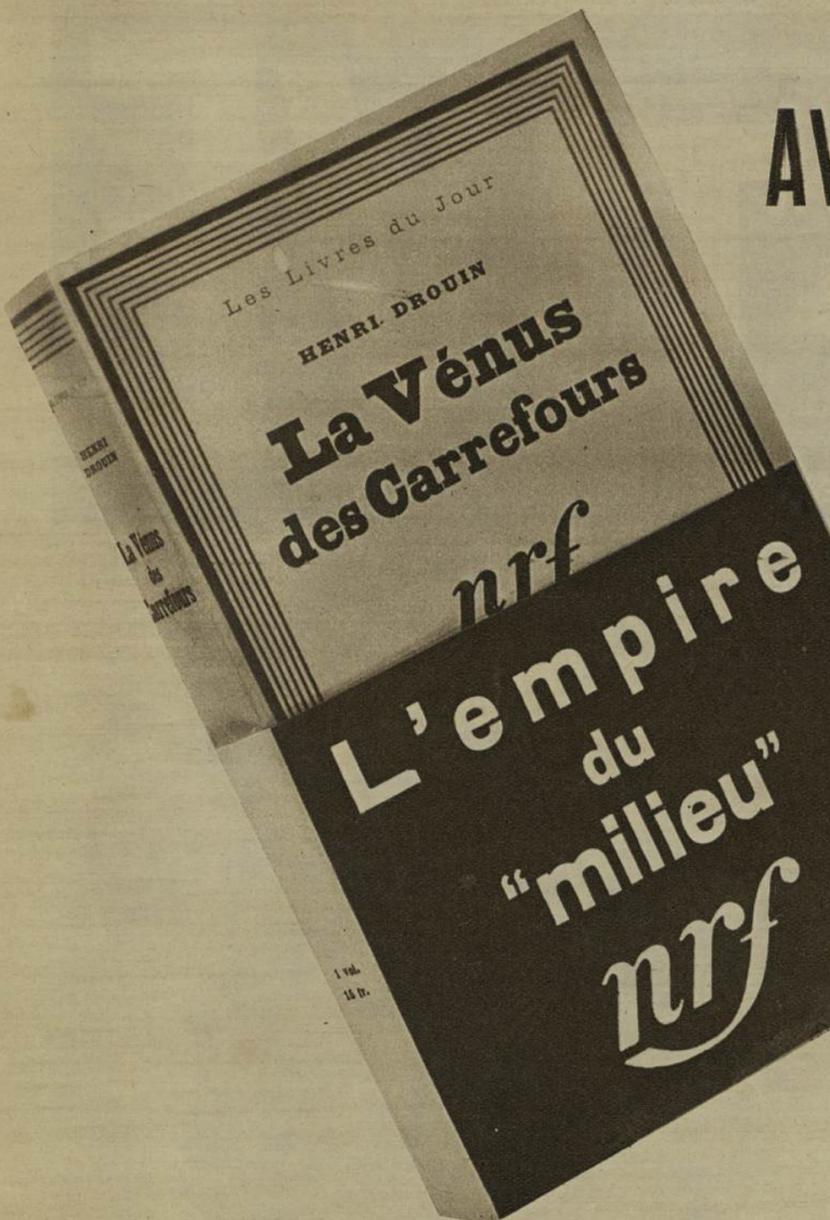
La science sait déceler aujourd'hui ce que l'œil humain ne peut voir. C'est ce que le criminel ignore presque toujours.

Edmond LOGARD,
Directeur
du Laboratoire de
police technique
de Lyon.

LES AVEZ-VOUS

LUS

?



MAIGRIR

entièrement pour être mince et distinguée, ou à volonté de l'endroit voulu. Très facile à suivre. Effets rapides et durables. Raffermit les chairs - Sans rien avaler - Le seul sans danger, absolument garanti. Ecrivez en citant ce journal à : Stella Golden, 47, B^e Chapelle, Paris-10^e, qui vous fera connaître GRATUITEMENT le moyen.

Un vieux remède?... Ouil
Mais toujours le meilleur

ASTHME TOUTES OPPRESSIONS

EMPHYSÈME - BRONCHITE CHRONIQUE
Poudre et Cigarettes ESCOUFLAIRE
La Boîte d'essai gratuite : 50, Gr^e Rue, BAUBIEUX (Nord)

POUR MAIGRIR

sans nuire à la santé; pour rester jeune et mince; pour avoir la taille fine, faites une cure avec
Le Thé Mexicain du D^r Jawas
et vous maigrirez sûrement et sans fatigue.
Produit végétal. Renommée universelle

Concours 1^{er} quinzaine Octobre. Carrière DE L'ETAT

active, toute la France. Nombreuses places. Aucun diplôme exigé. Instruction primaire suffit. Age : 25 à 30 ans. Renseignements gratuits par l'Ecole Sociale d'Administration, 4, r. Férou, Paris-9^e

MARIAGES sérieux, honorables. Foyer Français, 15, rue Blazy, Juvisy-sur-Orge (S.-et-O.)

MARIAGES honorables riches et p. t. situations. M^{me} TELLIER, 4, r. de Chantilly (très sérieux)

MARIAGES pour toutes situations de 2 à 6 h. Mme CARLIS, 32, r. N.-D. de Lorette

COPIES ADRESSES et travail manuel sans quitter emploi partout. Situation supplém. 500 à 700 par mois env. T. sérieux. Ecrire : ATELIERS LE FUSEAU, N^o 11, à MARSEILLE, (B.-du-Rhône).

PAPIERS PEINTS GLATIGNY

VENTE DIRECTE AU PUBLIC.

depuis 0.75 le rouleau

ALBUM NOUVEAUTÉS 1930

plus de 600 échantillons différents

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE

PEINTURES préparées à l'huile de lin toutes nuances

par 5 kg : 4.95 le kg.

107, Rue Beaubourg - Paris 3^e

Métro : Arts et Métiers - Tél. Archives 05-60

LE CHOIX D'UNE SITUATION



Tel est le titre d'une brochure de 168 pages, indispensable aux jeunes gens et aux jeunes filles ayant à faire choix d'une carrière, ainsi qu'aux parents qui doivent diriger leurs enfants vers la situation répondant le mieux à leurs aptitudes.

Elle est adressée gratuitement par les

ÉCOLES PIGIER

RUE DE RIVOLI, 53

Rue St-Denis, 5 - Boulevard Poissonnière, 19

Rue de Turin, 23 - PARIS

197 ÉCOLES À PARIS, EN BANLIEUE, EN PROVINCE ET À L'ÉTRANGER

LEÇONS PRATIQUES

Le Jour - Le Soir ou par Correspondance
COMPTABILITÉ - ORGANISATION COMMERCIALE
SECRETARIAT - STENO-DACTYLO - MÉCANOGRAPHIE
LANGUES - REPRÉSENTATION - DROIT - PUBLICITÉ
CORRESPONDANCE - ÉCRITURE EXPÉDITIVE - CALCUL
COUPE - COUTURE - MODES - DESSIN, etc. etc.

Veillez m'envoyer gratuitement l'ouvrage
Le Choix d'une Situation dans les Affaires
et y joindre :
Pour l'enseignement Comme chef
PROGRAMME D - Sans et Sans Titre - Leçons à l'école.
PROGRAMME D 1 - Sans et Sans Titre - Leçons par correspondance.
PROGRAMME D 2 - Sans et Sans Titre - Leçons à l'école.
PROGRAMME D 3 - Sans et Sans Titre - Leçons par correspondance.
Pour les Concours Administratifs
PROGRAMME 2 - Sans et Sans Titre - Leçons par correspondance.
Pour l'enseignement Général (certificat d'études, baccalauréat, etc.)
PROGRAMME 3 - Leçons par correspondance.
(Envoyer les programmes qui vous intéressent par)

3

NOM : _____

ADRESSE : _____

SITUATIONS PROCURÉES AUX ÉLÈVES

plus d'emplois que d'élèves à placer.

Veillez remplir le Bulletin ci-joint et l'envoyer sous enveloppe affranchie à 0.50

à

ÉCOLES PIGIER

53, Rue de Rivoli, PARIS-1^{er}



MAGNÉTISME AVEC SECRET
qui donne la Clef du Succès en Amour. Affaires, pour vaincre la Timidité et obtenir la Fortune, Beauté, Volonté, Force, Bonheur et Richesse. Cours de 3 parties. Succès garantis. Expédition de suite c. remb. Ec. : Prof. SORDELLI, 106 7, Nice. Jibre 11.50 en timbre, pt la réponse.

AVENIR Mme Bénard, 18, boul. Edgar-Quinet, Paris. voit tout, assure réussite en tout. Fixe date événements 1931 mois par mois. Facilite mariage d'après penons. Ecrire (envoi date de naissance et 20 francs).

M^{me} PRÉVOST Avenir prédit. Conseils. Date de Nazareth. Pl. Républ. Id cour à dr 3^e ét. Pas les Mrs.

M^{me} ROSINE Médium Oriental. Reçoit l. j. 16, r. Baron, Paris 17^e. 3^e a d. Métro Marcadet-Balaguy et Brochant

M^{me} de THELES CELEBRE PAR SES PREDICTIONS. Voyante à l'état d'Alte Tarot. Horos. De 3 à 7 h et par corresp. 10 (r. date nais. Tous les jours (lundi excepté). 43, r. Brochant, Paris-17^e

VOYANTE Voulez-vous être forts, vaincre et réussir ? Consultez la célèbre et extraordinaire inspirée (diplômée) qui voit le présent, l'avenir. Vous serez utilement conseillés, guidés et vos inquiétudes disparaîtront. Thérèse GIRARD, 78, Av. des Ternes, Paris (17^e) cour. 3^e étage de 4 h à 7 h.

M^{me} SEVILLE VOYANTE REUSSITE EN TOUT 103, rue St-Lazare, PARIS (9^e). - Cartomancie, graphologie, médium, reçoit l. j., de 10 h. à 19 h., jeudis exceptés. - Par correspondance 15 fr.

SOMMER - DETECTIVE donne consultation gratuite pour enquête, surveillance, recherches 5, Rue Etienne-Marcel

L. GEORGES "L'AS DES DETECTIVES" Ex-inspecteur de la Sûreté (dipômé) 20, rue de Paradis - Provence 86-03 Enquêtes - Recherches - Preuves pour divorce Missions délicates - Prix modérés

MONDIALE POLICE ex-inspecteurs police judiciaire et de sûreté. Renseignements. Enquêtes. Surveillances. Filatures, etc. Tous pays. Divorces. Preuves. Prix modérés. Procédemment 37, rue de Maubourg; actuellement, 6, Boulevard Saint-Denis. Téléphone Botzaris 30-74, de 9 à 19 h. et Dim. 9 à 12 h.

AVIS

Le Détective ASHELBE
reçoit tous les jours
de 4 à 7 heures.

34, rue La Bruyère (IX^e) - Trinité 85-18

Le plus fort tirage des illustrés du Monde

3^e Année - N° 97

1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

4 Septembre 1930

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers



Le chef du jury lit le verdict... Lecteurs de "Déetective" quel sera le vôtre ? Voilà l'objet du plus passionnant de nos concours hebdomadaires qui commencent en page 7, et qui sont dotés de 60.000 francs de prix en espèces